

CONCOURS DE PROJETS

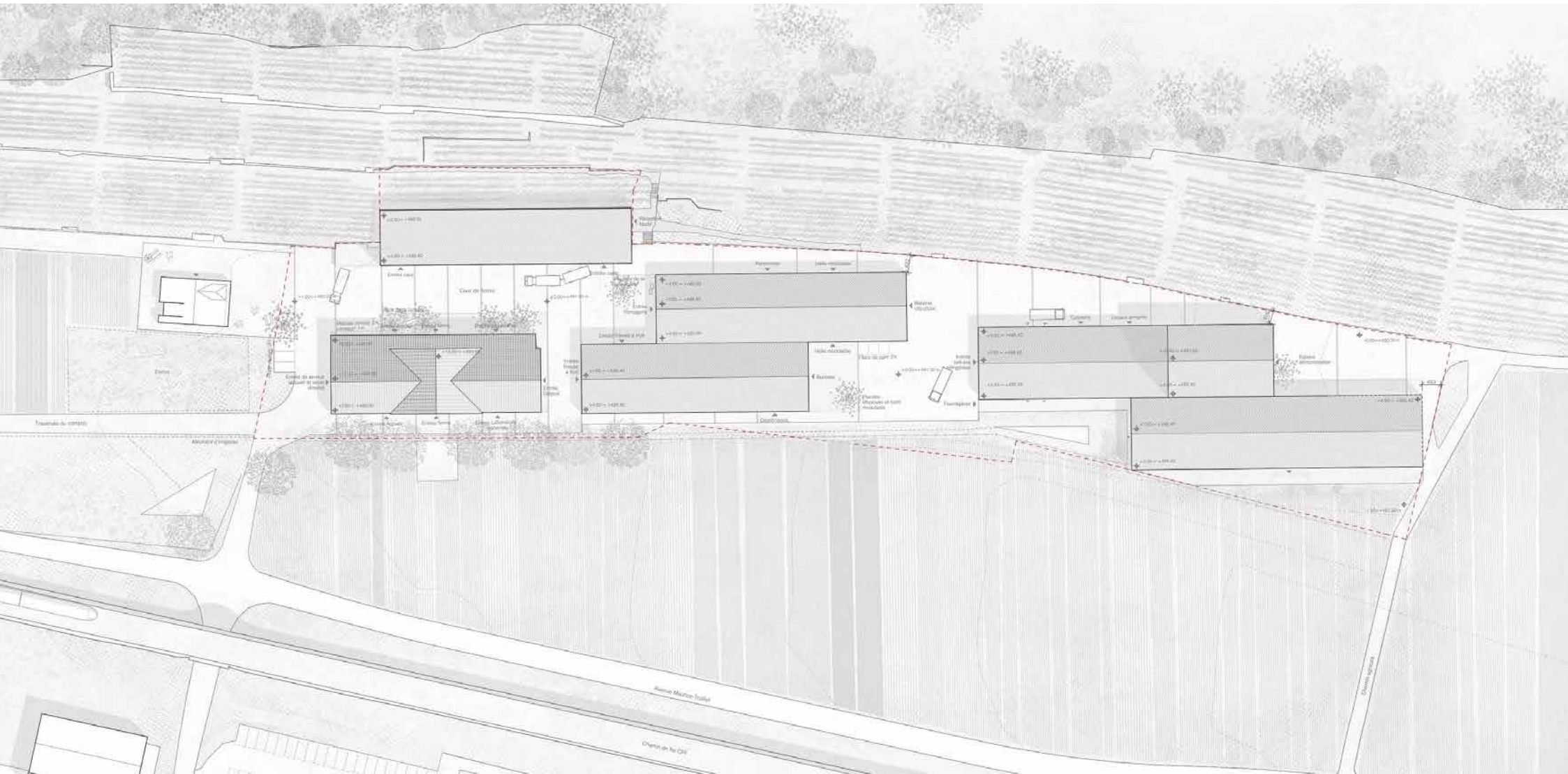
CONSTRUCTION D'UNE CAVE, UN RURAL AINSI QUE L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE RECEPTION A CHATEAUNEUF-SION

RAPPORT DU JURY – JUIN 2026

Département des finances et de l'énergie
Service immobilier et patrimoine
Departement für Finanzen und Energie
Dienststelle für Immobilien und Bauliches Erbe

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

CHÂTEAUNEUF
AGRICULTURE



MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projet est organisé par le service immobilier et patrimoine (SIP) en collaboration avec le service de l'agriculture (SCA) et l'école d'agriculture de Châteauneuf.

SITUATION ACTUELLE

Le site de la ferme de l'Ecole d'agriculture du Valais à Châteauneuf comprend plusieurs bâtiments : un rural, une grange, une salle de classe, un bâtiment d'habitation et des hangars. Le rural, la grange et le bâtiment d'habitation ont été construits au début des années 1920. L'extension pour la salle de classe date de la fin des années 1970, et les hangars pour l'atelier mécanique et le tri horticole du début des années 1960. Une fromagerie a également été aménagée au rez-de-chaussée de la grange. Le bâtiment « Les Terrasses » était prévu initialement pour accueillir une prison et servant actuellement en partie comme logement pour des ouvriers agricoles ou des réfugiés. A quelques mètres du site principal de la ferme se trouvent, à l'Ouest, l'ancien bâtiment de la viticulture qui accueille aujourd'hui quelques logements et des bureaux (mis à disposition de l'association Fourchette verte) et à l'Est, un local de pause pour les collaborateurs du domaine de Châteauneuf et un dépôt-atelier. Deux serres, datant du milieu des années 1970, des tunnels de production et des dépôts complètent le dispositif.

L'inventaire des bâtiments (IBA) recense les bâtiments dignes de protection au niveau national, régional et local. La grange-écurie située au sud-ouest du site est considérée comme monument historique d'importance local. Le bâtiment des Terrasses et la grange-écurie voisine sont recensés en tant qu'objets du patrimoine par leur valeur d'intégration dans l'ensemble construit. Ils peuvent cependant être démolis dans le cadre du projet, pour faire place à un projet de qualité supérieur, tant par son architecture que pour sa participation à un ensemble bâti sur le site.

La grange-écurie doit être préservée. Cependant, l'annexe doit être démolie, afin de lui redonner son autonomie volumétrique originale.

INTENTIONS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Le concept baptisé « Châteauneuf + » poursuit trois objectifs : développer sur le site de Châteauneuf des vrais centres de compétences, modernes et vivants, dans les secteurs de la vigne et du vin, de l'économie animale et des fruits et légumes ; positionner l'Ecole d'agriculture du Valais comme lieu incontournable de la formation agricole ; et valoriser les domaines de production de l'Etat du Valais constituant des facteurs de motivation très importants pour l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.

Le projet de Châteauneuf + illustre l'esprit « De la fourche à la fourchette », qui considère, au-delà de l'agriculture seule, l'ensemble du système alimentaire. Il intègre ainsi à la fois les aspects liés à la production, à la transformation et à la consommation. C'est une réelle valeur ajoutée de pouvoir centraliser sur un même site les métiers de production et les métiers de bouche, afin d'avoir une vision d'ensemble du processus.

Eléments du concours

Des communs

Les communs sont nécessaires à plusieurs secteurs (rural, viticole, arboricole, pédagogique) du site et sont mutualisés. Ils consistent principalement d'une halle de formation, des cellules réfrigérées, un hangar de stockage, un local de pause et une place de lavage-remplissage.

La cave

Les espaces à disposition doivent permettre un apprentissage des méthodes modernes exemplaires et un respect des normes en vigueur. La cave accueille autant des élèves pour la formation que des vignerons qui viennent contrôler leurs vins. La cave permet la réception des vendanges, la vinification et la mise en bouteille des deux vignobles. Le travail avec la gravité est à privilégier, de la réception des vendanges jusqu'aux pressoirs. Le vin produit sera vendu dans l'espace de vente. Le projet de la cave doit être exemplaire en termes d'économicité et de fonctionnalité, en répondant aux standards de base actuels des secteurs d'activité.

Elle est constituée des espaces suivantes : un espace de vendages, un chai de vinification, le stock des bouteilles, le laboratoire de dégustation et l'administration.

L'espace de réception

L'espace de réception permet au site de Châteauneuf de rayonner et montrer son savoir-faire. Notamment avec un espace de vente, ouvert au public, mettant en valeur les produits confectionnés sur place. Une salle de réception généreuse permet d'organiser des réceptions officielles, mettant en valeur le patrimoine valaisan au cœur d'un site typique.

Le rural

Le rural est une infrastructure de production et de formation indépendante du site, accueillant 50 unités de gros bétail (UGB). Les espaces à disposition doivent permettre un apprentissage des méthodes modernes exemplaires et un respect des normes en vigueur. Quelques espaces de formation permettent l'observation in situ. Le bétail doit avoir un accès direct aux pâturages. Le lait sera vendu dans l'espace de vente. Le projet du rural doit être exemplaire en termes d'économie et de fonctionnalité, en répondant aux standards de base actuels des secteurs d'activité et permettant une construction de type préfabrication. N'importe quel agriculteur devrait pouvoir s'en inspirer pour sa propre exploitation. Les nuisances olfactives et la présence de mouches nécessitent une localisation à l'écart des autres secteurs pour éviter des contaminations croisées. Les normes liées à la détention et au bien-être animal doivent être scrupuleusement respectées.

La fromagerie

La fromagerie est une infrastructure de production et de formation indépendante du site. Les espaces à disposition doivent permettre un apprentissage des méthodes modernes exemplaires et un respect des normes en vigueur. Le lait produit sur le site de Châteauneuf est acheminé à la fromagerie et transformé en fromage, en mettant en valeur le savoir-faire et la qualité des produits auprès des élèves. Cela implique la gestion du lait et la fabrication (caillage, moulage, affinage). Les fromages produits sont affinés sur place puis vendus dans l'espace de vente.

Aménagements extérieurs

En 2023, l'atelier d'architecture du paysage EN-DEHORS SARL a remporté le concours pour le réaménagement des espaces extérieurs sur le site de l'école. Le projet propose d'investir l'ensemble des espaces ouverts pour offrir aux apprentis un support pédagogique pour les différentes formations. Un nouvel axe est défini entre l'école et la ferme. Il devient le support pour les déplacements quotidiens mais aussi une grande promenade publique à travers le site et un lieu de découverte des productions de l'école. Cet axe se prolonge le long de la façade Sud de la ferme, accompagné par huit noyers remarquables à conserver.

Le nouveau projet doit en tenir compte et peut le modifier si nécessaire.

DONNEES RELATIVES AU SITE

Le périmètre de réflexion du concours correspond au périmètre mentionné en traitillé rouge sur le plan de situation topographique. La parcelle se situe en zone agricole. Les constructions n'y sont autorisées que lorsqu'elles sont conformes à l'affectation de la zone et ont un lien étroit avec l'exploitation agricole ou viticole. Les restrictions constructives sont une hauteur de maximum 10m et 2 niveaux. Cependant, la commune est favorable à une dérogation sur ce point. Les distances minimales entre bâtiments selon les directives de protection incendie AEAI DPI15-15 sont également à respecter.

La zone Est du périmètre d'intervention se situe en zone de danger élevé par rapport au Rhône. Actuellement, aucune construction impliquant une présence humaine en continue n'est tolérée dans ce secteur. Afin de permettre la construction d'un bâtiment, il est nécessaire de rehausser le niveau du sol de cette zone, afin de placer la dalle du rez, au maximum 2m plus bas que le niveau 483.2 m.s.m (niveau de l'eau maximal en cas d'inondation).



Périmètre d'intervention du concours

MOBILITE

L'Ecole d'agriculture du Valais est située à Châteauneuf, sur la commune de Sion (à l'Est de la rivière la Morge). Elle est aisément accessible en véhicule privé (grand parking à disposition), en transports publics (gare CFF et routière de Conthey à 5 minutes à pied) ou à vélo. L'avenue Maurice Troillet a été récemment redéfinie par la commune de Sion. Le tronçon situé directement devant l'école a été passé en « bordiers autorisés » et la vitesse abaissée de 60 km/h à 30km/h. Dans le cadre du projet de réaménagement des extérieurs du site de Châteauneuf, il est prévu de déplacer le parking actuel (qui jouxte actuellement le bâtiment de l'école) de quelques 200 mètres au Sud des voies CFF, à l'Est du futur centre apicole.

La commune de Sion souhaite conserver une liaison de mobilité douce (piéton + vélo) entre la gare et le secteur résidentiel de Châteauneuf (zone des terrains de foot actuels). Une partie du tronçon, le long des voies de chemin de fer, a déjà été déposé à l'enquête publique. Le présent concours devra en tenir compte et proposer une solution pratique et réaliste pour harmoniser les différents flux de circulation.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projet d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure ouverte selon les articles 4, 5.1 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2025, ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 2c. Il s'agit d'une procédure ouverte selon les art. 18 et 22 de l'AIMP du 25 novembre 2019 (état au 01.01.2024), l'art. 7 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 15 mars 2023 (état au 01.01.2024), ainsi que des art. 22 à 24 de l'Ordonnance sur les marchés publics (OcMP) du 29 novembre 2023 (état au 01.01.2024).

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.3 du règlement SIA 142.

Les architectes et les ingénieurs civils doivent répondre à l'une des trois conditions nécessaires suivantes :

- Etre titulaire du diplôme d'architecte, respectivement d'ingénieur civil délivré soit par l'École polytechnique fédérale (EPFZ, EPFL ou EPUL), soit par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG), soit par l'Académie d'architecture de Mendrisio, soit par l'une des Hautes écoles spécialisées suisses (HES ou ETS) ou être titulaire d'un diplôme étranger reconnu équivalent ;
- Etre inscrit aux Registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) (<https://reg.ch/fr/registres/registres/>) en tant qu'architecte, respectivement ingénieur civil au niveau A ou B, le niveau C étant exclu ;

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme participant, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification. Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

Le marché concerne les compétences d'un architecte et d'un ingénieur, il n'est pas requis aux participants de s'associer d'autres compétences.

Néanmoins, s'ils le jugent nécessaire, les participants peuvent consulter ou s'octroyer les services d'autres spécialistes (architecte-paysagiste, ingénieur en sécurité, physicien du bâtiment, etc.). Le maître de l'ouvrage ne sera pas lié contractuellement avec les spécialistes ne relevant pas du marché concerné par le concours. La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec des projeteurs et spécialistes supplémentaires se fait sur une base volontaire.

Si le jury estime que la contribution d'un planificateur spécialisé est de haute qualité ou essentielle pour la recherche de solution, il le reconnaîtra en conséquence dans son rapport. Si c'est le cas pour le projet recommandé pour la suite des études et de l'exécution, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat de gré à gré aux spécialistes ayant fourni une contribution de qualité exceptionnelle, saluée dans le rapport du jury.

En outre, les participants doivent pouvoir apporter la preuve, à la première réquisition, que leurs bureaux sont à jour avec le paiement des charges sociales de leur personnel et qu'ils respectent les usages professionnels en vigueur pour leur profession. En s'inscrivant au concours, les bureaux s'engagent sur l'honneur sur ces aspects.

CRITERES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec les bâtiments existants
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet
- Qualités des aménagements extérieurs, des accès et circulations
- Expression architecturale et adéquation au thème
- Economie générale du projet
- Approche environnementale, durabilité et exemplarité énergétique.

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 78 questions anonymes ont été publiées sur SIMAP le 3 avril 2026.

Une petite faute de frappe a été corrigée dans le programme qui a été également publié du SIMAP à cette même date.

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président et membre professionnel

M. Philippe Venetz Architecte cantonal, Service immobilier et patrimoine

Membres non thématiques

M. Christophe Darbellay Conseiller d'Etat et Chef du département de l'économie et de la formation (DEF)

M. Raphaël Gaillard Directeur de l'école de l'agriculture

M^{me} Nadine Bridy Œnologue cantonale du Valais

Membres professionnels

M^{me} Stéphanie Bender Architecte, 2b architectes

M. Marco Bakker Architecte, Bakker&Blanc architectes

M. Roland Imhof Architecte de la ville de Sion

M. Roberto Peruzzi Ingénieur civil, Kurmann Cretton

Suppléant·e·s non thématiques

M. Gérald Dayer Chef de service de l'agriculture (SCA)

M. Christian Carron Responsable promotion et communication du Service de l'agriculture

Suppléant professionnel

M. Emmanuel Neyt Architecte, Service immobilier et patrimoine (SIP)

Expert·e·s

M. François Nantermod Architecte des monuments historiques (SIP)

M. Arnaud Michelet Architecte du paysage, EN-DEHORS

M^{me} Muriel Coquoz Architecte, Mor& architectes

M. Gregory Borgeat Chef de l'Office d'économie animale et grandes cultures

M. Sébastien Besse Chef de l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères

Conformément à l'art. 10.5 du règlement SIA 142, la majorité des membres du jury doivent être des professionnel-le-s eu égard au cahier des charges et la moitié au moins des professionnel-le-s doivent être indépendant-e-s du maître de l'ouvrage.

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen préalable, sans jugement de valeur, mais portant sur le contrôle de leur conformité avec le règlement du concours et des modalités du rendu. L'examen a été réalisé par le Service de l'immobilier et patrimoine le 2 juin 2026. Il a porté sur les points suivants:

Délai du rendu

17 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 16 projets ont été retournés dans les délais. Toutes les maquettes ont été remises, sur place, dans les délais.

Respect du périmètre du concours

Les avant-toits des projets N°03 et 06 débordent sur le périmètre mis à disposition.

Respect des prescriptions

Le respect des distances minimales selon prescriptions AEAI (incendie) sont à vérifier sur les projets N°04, 09, 14 et 16.

Le projet N°01 n'a pas mentionné l'altitude du radier du rural.

Uniquement les projets N°01, 03, 05 et 10 respectent la hauteur maximale de 10m de selon le règlement communal. Cependant, une dérogation est admise et soutenue par la commune.

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces brutes de plancher et n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni le mercredi 17 et jeudi 18 juin 2026.

ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 16 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 16 projets au jugement.

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale autant dans leur relation au site, au contexte bâti environnant, que dans leur organisation typologique et fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 8 projets suivants sont éliminés :

- N°01 NEWCASTLE
- N°04 LA COUR DES SAVEURS
- N°07 CHÂTEAU MALADERES
- N°08 CANAILLE 1
- N°09 SPOLIA
- N°11 CANAILLE 2
- N°14 MÊME SOL
- N°16 DEMETRA

2^{ème} tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury et les futurs exploitants ont analysés les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions du Maître de l'ouvrage et de l'ingénieur civil. Il a étudié en particulier la qualité des espaces extérieurs et le fonctionnement général du projet. La pertinence de la disposition et des relations entre les différentes affectations. L'organisation et la qualité des espaces intérieurs. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury, ainsi que les enjeux liés à l'occupation du sol et aux excavations. Les 5 projets suivants sont éliminés :

- N°02 DYONISOS
- N°03 LA FERME!
- N°06 PLANCHETTE
- N°10 BLEND
- N°15 RESONANCE

Repêchage

Arrivé au terme des deux premiers tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle en repassant en vue tous les projets. Il est décidé de repêcher le projet N°03 LA FERME! qui a été éliminé au premier tour et de le positionner parmi les projets éliminés au deuxième tour.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 146'000.– HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 3 projets restants et de leur attribuer les montants suivants:

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet N°05	TOI, TOI MON TOIT	40'000.– HT
-------------	-------------------	-------------

2^{ème} rang / 2^{ème} prix

Projet N°13	WHITE CASTLE	33'000.– HT
-------------	--------------	-------------

3^{ème} rang / 3^{ème} prix

Projet N°12	KISS THE GROUND	21'000.– HT
-------------	-----------------	-------------

Le jury a particulièrement apprécié le travail important des participants et est conscient de la spécificité du programme. Pour cette raison, il a été décidé d'attribuer 4'000.– HT à chaque projet non primé.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, A L'UNANIMITÉ
décide d'attribuer le 1^{er} RANG, 1^{er} PRIX au projet :
n° 5, devise " TOI, TOI MON TOI "
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Sion, le 18 juin 2026

M. Philippe Venetz

M. Christophe Darbellay

M. Raphaël Gaillard

Mme Nadine Bridy

Mme Stéphanie Bender

M. Marco Bakker

M. Roland Imhof

M. Roberto Peruzzi

M. Gérald Dayer

M. Christian Carron

M. Emmanuel Neyt

M. François Nantermod

M. Arnaud Michelet

Mme Muriel Coquoz

M. Gregory Borgeat

M. Sébastien Besse

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés.

Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la diversité des propositions des participants. Il relève que le 16 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°05 « TOI, TOI MON TOIT » la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, s'inscrit dans une démarche architecturale attentive à son contexte et soucieuse d'établir un dialogue harmonieux avec son environnement. Il favorise l'accessibilité, répond aux normes actuelles et définit bien les espaces extérieurs. Le jury souligne la grande qualité du projet, qui crée un véritable ensemble tout en mettant en valeur la ferme existante et propose une image prometteuse pour l'avenir de l'école et son rayonnement.

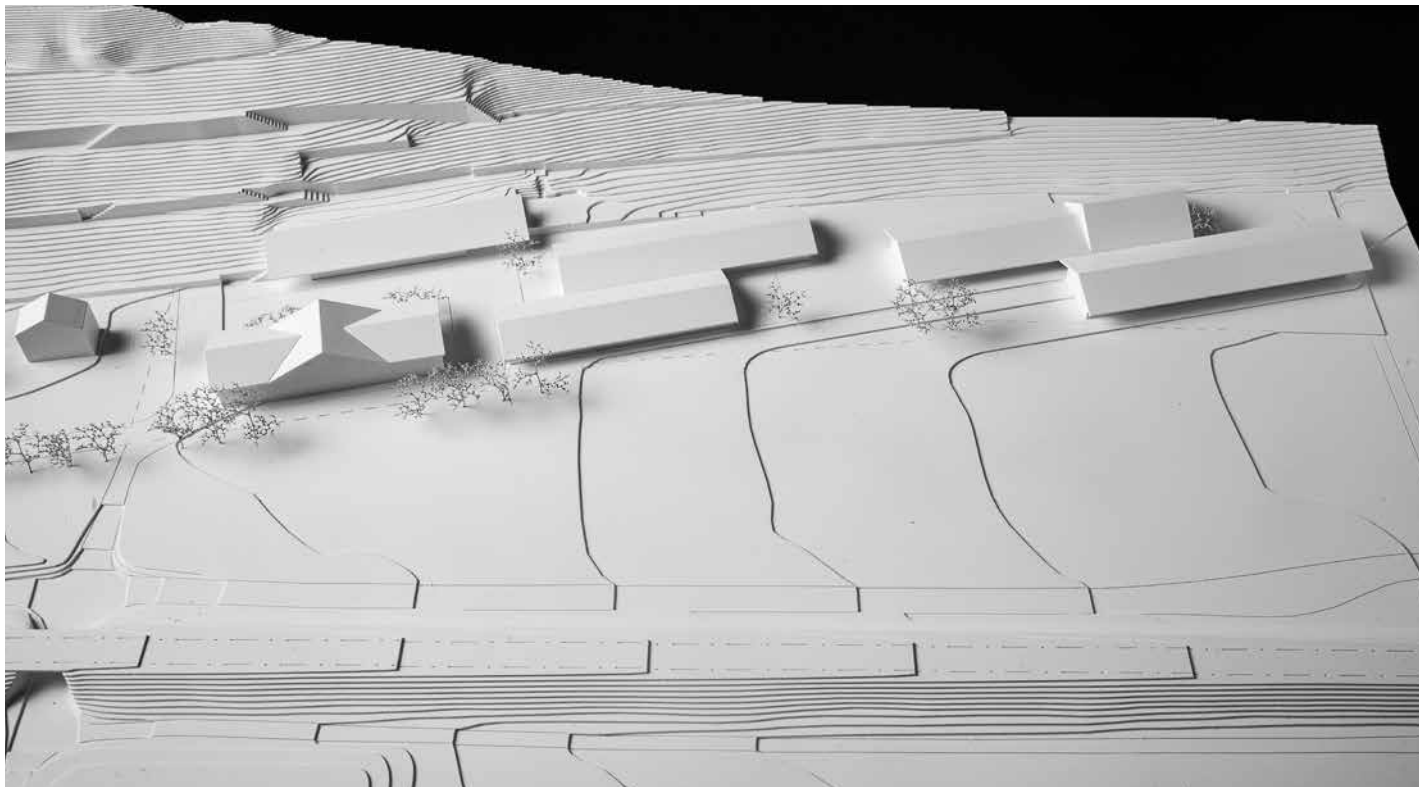
Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 142 (édition 2014). Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le **jeudi 23 juillet 2026 à 17h00 dans la manufacture des îles.**

Adresse : route des îles 32, 1950 Sion.

Les projets y seront exposés du lundi 27 juillet au jeudi 30 juillet de 16h00 à 18h00.



N°05 TOI, TOI MON TOIT

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

AAPA SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Patrick Aeby, Carlos Cebollero, Riccardo Guglielmi, Marco Coppola, Candice, Joyce-Blanc, Olivier Lalancette, Maria Trombetta

MESSI & ASSOCIATI SA, BELLINZONA

Collaborateurs :

Leo Girardi, Alessandro Bicego, Oscar Mancassola

Le projet s'intègre parfaitement dans le contexte bâti de Châteauneuf, dans le paysage du coteau viticole et de la plaine agricole, grâce à l'implantation de volumes longitudinaux qui reprennent les morphologies des bâtiments existants et les remplacent en partie, formant un ensemble familial et cohérent. La ferme existante conserve son rôle prédominant grâce à la relative modestie des nouveaux volumes et à leurs gabarits plus bas.

Les cinq volumes allongés, décalés selon la pente de la vigne, créent avec la ferme et le bâtiment existant à l'ouest un véritable espace public, à l'image de la cour de la ferme, destiné à accueillir marchés et diverses activités. Une seconde cour, entre les deux volumes jumeaux, offre naturellement un espace de travail à l'ambiance rurale.

La typologie des volumes accolés par leur avant-toit crée des espaces extérieurs protégés, particulièrement adaptés à un domaine agricole et viticole dédié à la formation. Elle prolonge naturellement les différentes fonctions des bâtiments tout en offrant une grande flexibilité grâce à sa faible profondeur, sa structure élémentaire en bois local et sa modularité. Le cinquième volume, avec sa toiture à un pan, affirme l'activité viticole en s'ouvrant sur la cour comme un véritable bâtiment-vitrine.

La répartition des programmes est judicieuse, suivant la règle de Châteauneuf « de la fourche à la fourchette », chaque ensemble de bâtiments exprimant une identité propre. Le rural occupe le bâtiment jumeau à l'est, la fromagerie, les halles et les ateliers le bâtiment central, tandis que la ferme transformée accueille les fonctions publiques. Le caveau est intelligemment intégré sous la toiture dans la pente nord et s'affiche comme une vitrine. Les accès, situés dans les parties nouvelles de plain-pied, constituent une qualité fonctionnelle et favorisent les échanges.

L'expression architecturale réinterprète avec finesse les principes de la construction rurale en bois et crée une identité forte grâce à ses formes linéaires et à ses toitures déclinées. La structure porteuse en bois reflète la logique constructive de la ferme tout en la réinterprétant avec subtilité, tandis que le béton est réservé à la partie enterrée du caveau, s'intégrant naturellement dans la pente.

En résumé, le jury souligne la grande qualité du projet, qui crée un véritable ensemble tout en mettant en valeur la ferme existante et propose une image prometteuse pour l'avenir de l'école et son rayonnement.

Concept statique

Le projet prévoit la démolition des bâtiments E, G, H et I, tandis que le bâtiment J est conservé et transformé, avec une modification de sa toiture vers une configuration à deux pans.

La CAVE, réalisée en béton armé, est complétée par une couverture en bois côté cour. La structure porteuse est constituée de poutres longitudinales en béton précontraint d'une hauteur de 100 cm, supportant des poutres transversales préfabriquées de section 20 × 45 cm. L'ensemble est rigidifié par une dalle collaborante de 15 cm coulée en place, assurant une reprise efficace des charges horizontales et une bonne répartition des efforts au sein de la structure.

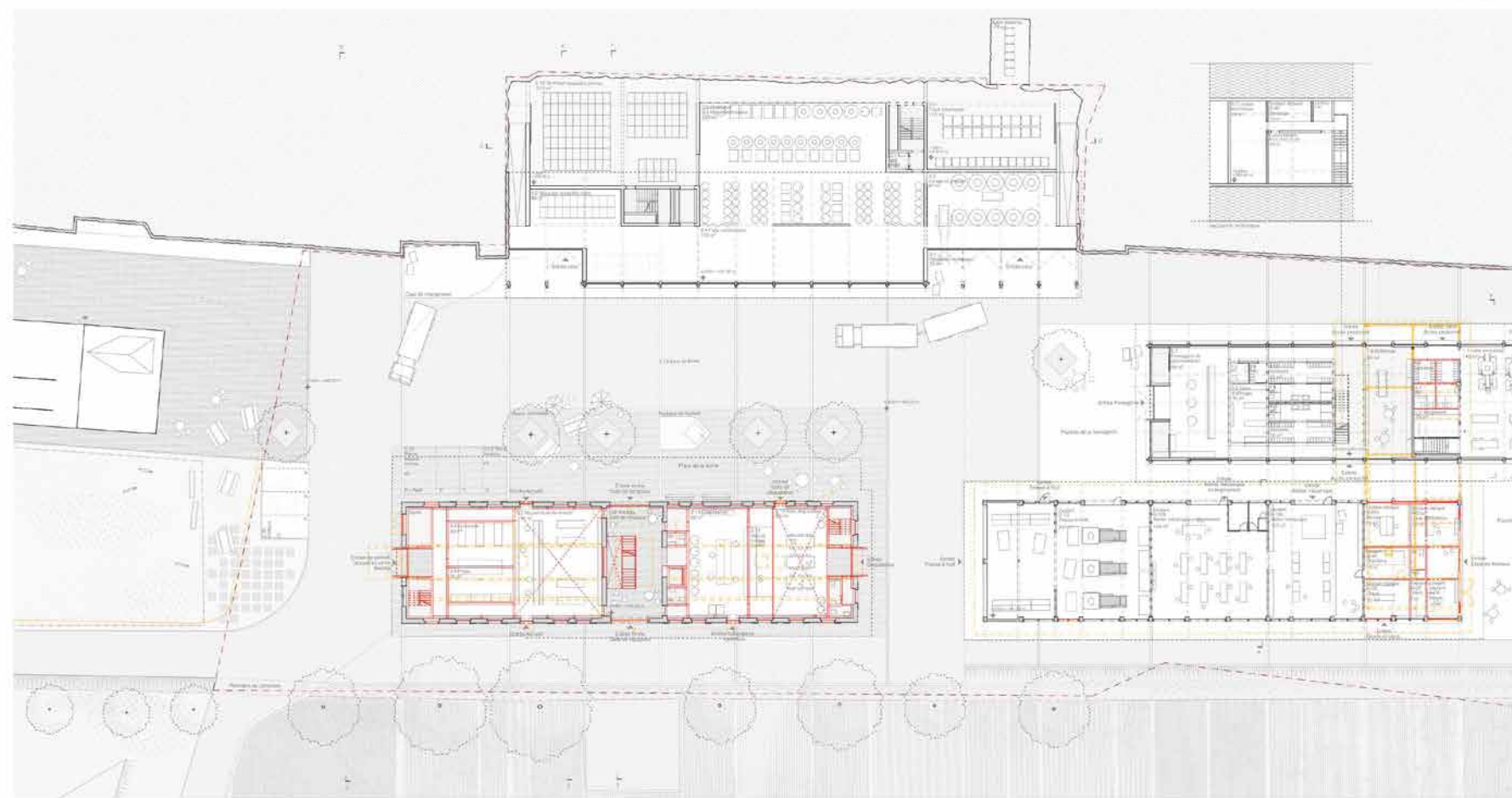
La GRANGE-ÉCURIE fait l'objet d'un réaménagement conservant les murs périphériques et la charpente en bois existants. Les éléments porteurs existants du rez-de-chaussée sont démolis et remplacés par un niveau supplémentaire entièrement réalisé en bois. Les parois et les dalles sont constituées de panneaux de bois lamell-croisé (CLT) de qualité C24, d'une épaisseur de 25 cm, avec des portées comprises entre 6,50 m et 7,20 m. Ces éléments autoportants, remplissent simultanément les fonctions porteuses et de contreventement, contribuant ainsi à la rationalité et à la performance globale du système constructif.

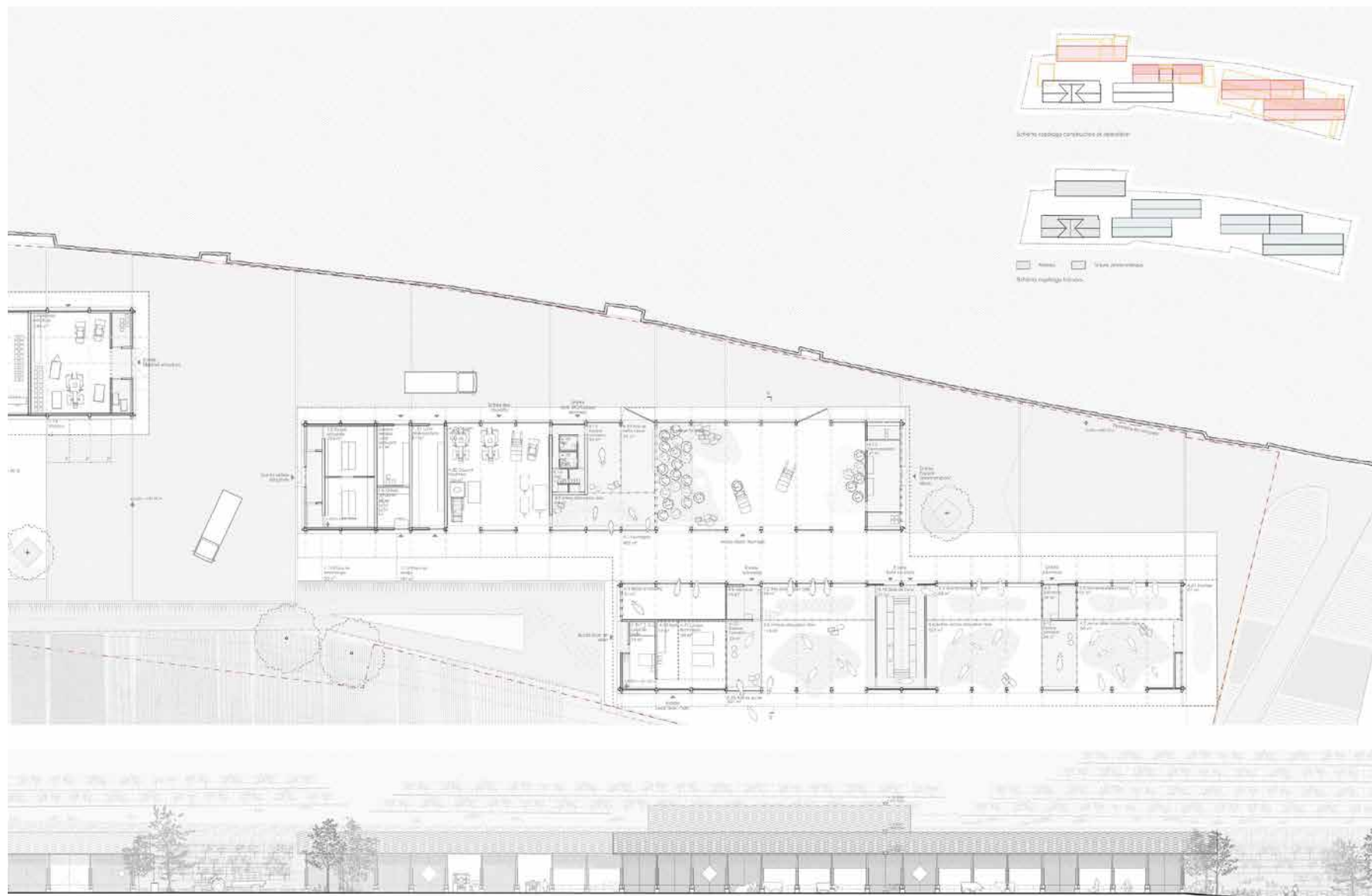
Compte tenu de l'importance des transformations projetées, une attention particulière doit être portée à la conformité parasismique de l'ouvrage. Le niveau de sécurité exigé pour des constructions neuves, soit une résistance équivalente à 100 % des exigences réglementaires en vigueur, devra être atteint et démontré par les vérifications appropriées.

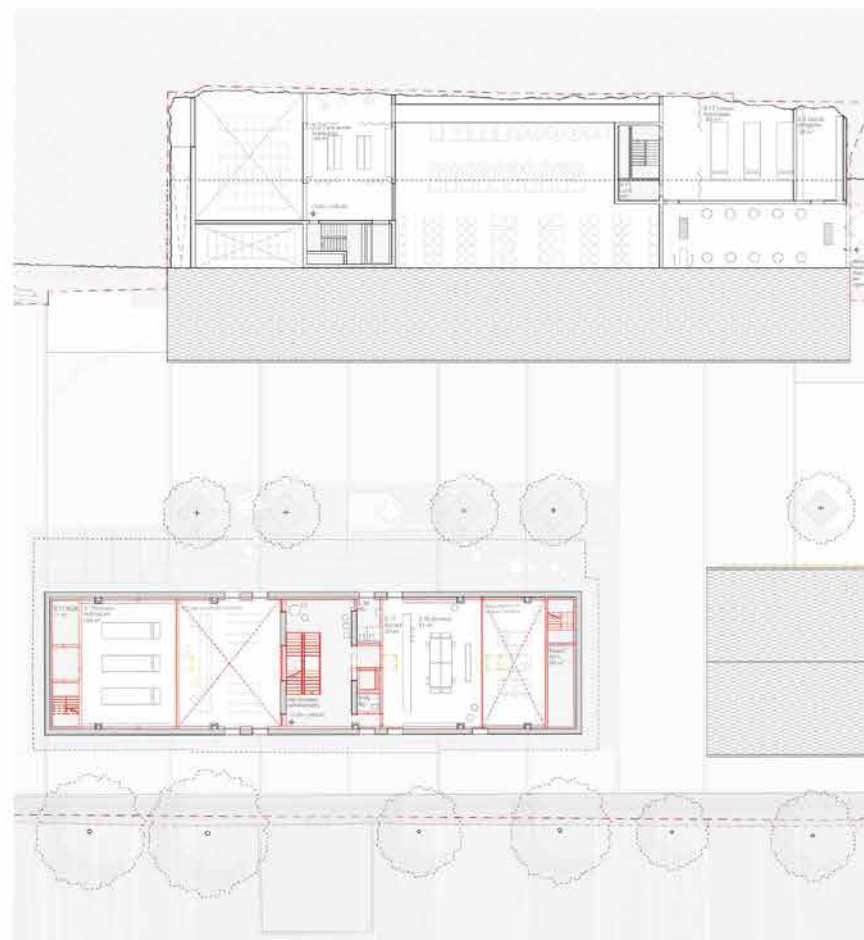
Les nouvelles HALLES sont conçues selon une trame régulière de cadres en bois espacés de 4,30 m. La toiture est constituée de poutres à treillis en bois massif franchissant des portées de 12,50 m. Le système structurel retenu, simple, répétitif et optimisé, favorise une exécution rationnelle, une maîtrise efficace des coûts de construction ainsi qu'une forte valorisation des ressources locales.

La conception permet de privilégier le recours au bois local, tant pour les éléments porteurs principaux que pour les composants secondaires, contribuant à la réduction de l'empreinte carbone du projet et au soutien de la filière forestière régionale. La stabilité latérale et la résistance aux actions sismiques sont assurées par des câbles disposés en croix de Saint-André, garantissant un contreventement efficace de l'ensemble tout en préservant la légèreté et la flexibilité d'usage des espaces intérieurs.

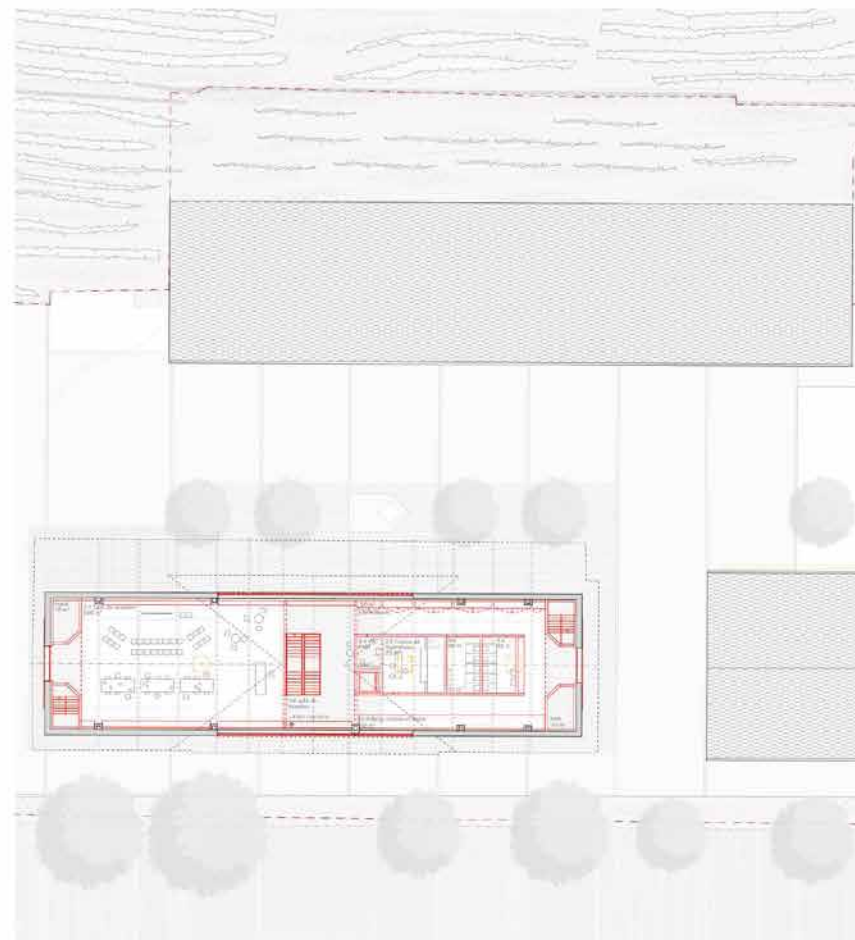








Plan Page +1 : 1/200



Plan Page +2 : 1/200



Elevation sud 1/200

Après mûre réflexion nous proposons la démolition des bâtiments E, G, H et la déloger l'intégralité du programme « productif » dans une série de bâtiments linéaires et rationnels accordant la prééminence au volume majestueux de la grange écroulée reproduisant les proportions des bâtiments existants.

Le bâtiment a été conservé et doté d'une toiture à deux pans identique à celles des nouvelles constructions. Les graviers et céramiques d'origine indiens ornent une grande place publique au pied de la grange-école ainsi que des places de travail pour les activités agricoles. La ville a vu naître une passion particulière, profitant de la démolition des bâtiments G.H. et L. elle se jette dans l'échiquier écœuré d'un nouveau jeu. Elle bénéficie ainsi de la fraîcheur induite par cette situation sans attendre, elle est devenue d'un unique jeu de l'échiquier principal à l'endroit moderne du centre.

¹ Espace public principal, la place du marché, est clairement définie par la cure à vin, la grange souise et le pignon du bâtiment 2. Il est à même d'accueillir des manifestations ouvertes au public, marché, ventes de produits du terroir, banquets etc.





Notre proposition pour le nouveau Châteauneuf est fortement inspirée par ces grandes toiles végétales. Celle de la cuisine est inspirée par l'arbre pivotant de la déconstruction des bâtiments existants. Les différentes tables aux activités agricoles seront issues à nos côtés, nous nous efforçons de les faire évoluer et d'adapter nos idées.



Seite 40 von 40



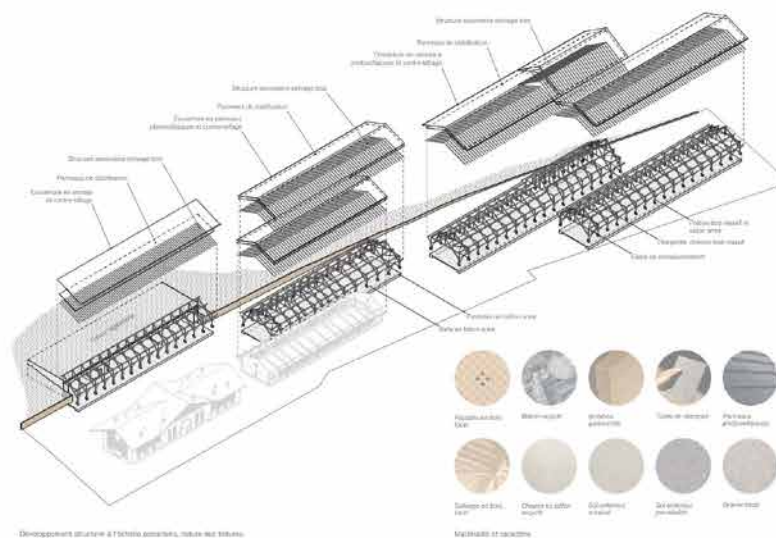
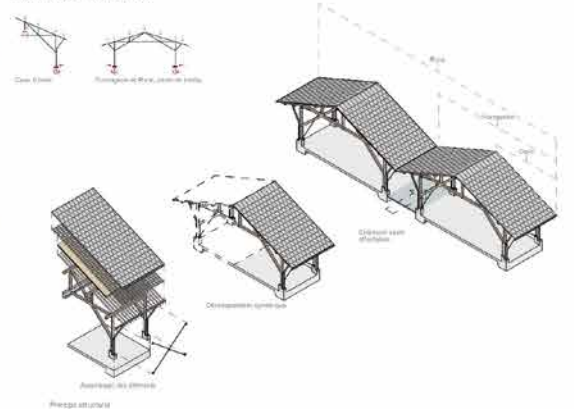
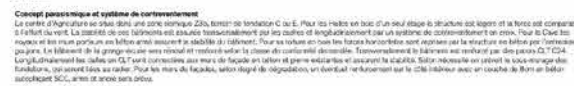
 Creazione del sito web |
 Sviluppo del sito web |
 Marketing del sito web |
 Monitoraggio del sito web |
 Gestione del sito web |
 Supporto al cliente |
 Analisi dei dati |
 Reportistica |
 Gestione dei contenuti |
 Gestione delle immagini |
 Gestione dei video |
 Gestione dei social media |
 Gestione della SEO |
 Gestione della privacy |
 Gestione della sicurezza |
 Gestione della performance |
 Gestione della scalabilità |
 Gestione della compatibilità |
 Gestione della localizzazione |
 Gestione della traduzione |
 Gestione della formattazione |
 Gestione della stampa |
 Gestione della distribuzione |
 Gestione della pubblicazione |
 Gestione della manutenzione |
 Gestione dell'aggiornamento |
 Gestione della migrazione |
 Gestione dell'archiviazione |
 Gestione del backup |
 Gestione della sicurezza |
 Gestione della privacy |
 Gestione della performance |
 Gestione della scalabilità |
 Gestione della compatibilità |
 Gestione della localizzazione |
 Gestione della traduzione |
 Gestione della formattazione |
 Gestione della stampa |
 Gestione della distribuzione |
 Gestione della pubblicazione |
 Gestione della manutenzione |
 Gestione dell'aggiornamento |
 Gestione della migrazione |
 Gestione dell'archiviazione |
 Gestione del backup |
 Gestione della sicurezza |
 Gestione della privacy |
 Gestione della performance |
 Gestione della scalabilità |
 Gestione della compatibilità |
 Gestione della localizzazione |
 Gestione della traduzione |
 Gestione della formattazione |
 Gestione della stampa |
 Gestione della distribuzione |
 Gestione della pubblicazione |
 Gestione della manutenzione |
 Gestione dell'aggiornamento |
 Gestione della migrazione |
 Gestione dell'archiviazione |
 Gestione del backup |
 Gestione della sicurezza |
 Gestione della privacy |
 Gestione della performance |
 Gestione della scalabilità |
 Gestione della compatibilità |
 Gestione della localizzazione |
 Gestione della traduzione |
 Gestione della formattazione |
 Gestione della stampa |
 Gestione della distribuzione |
 Gestione della pubblicazione |
 Gestione della manutenzione |
 Gestione dell'aggiornamento |
 Gestione della migrazione |
 Gestione dell'archiviazione |
 Gestione del backup |
 Gestione della sicurezza |
 Gestione della privacy |
 Gestione della performance |
 Gestione della scalabilità |
 Gestione della compatibilità |
 Gestione della localizzazione |
 Gestione della traduzione |
 Gestione della formattazione |
 Gestione della stampa |
 Gestione della distribuzione |
 Gestione della pubblicazione |
 Gestione della manutenzione |
 Gestione dell'aggiornamento |
 Gestione della migrazione |
 Gestione dell'archiviazione |
 Gestione del backup |
 Gestione della sicurezza |
 Gestione della privacy |
 Gestione della performance |
 Gestione della scalabilità |
 Gestione della compatibilità |
 Gestione della localizzazione |
 Gestione della traduzione |
 Gestione della formattazione |
 Gestione della stampa |
 Gestione della distribuzione |
 Gestione della pubblicazione |

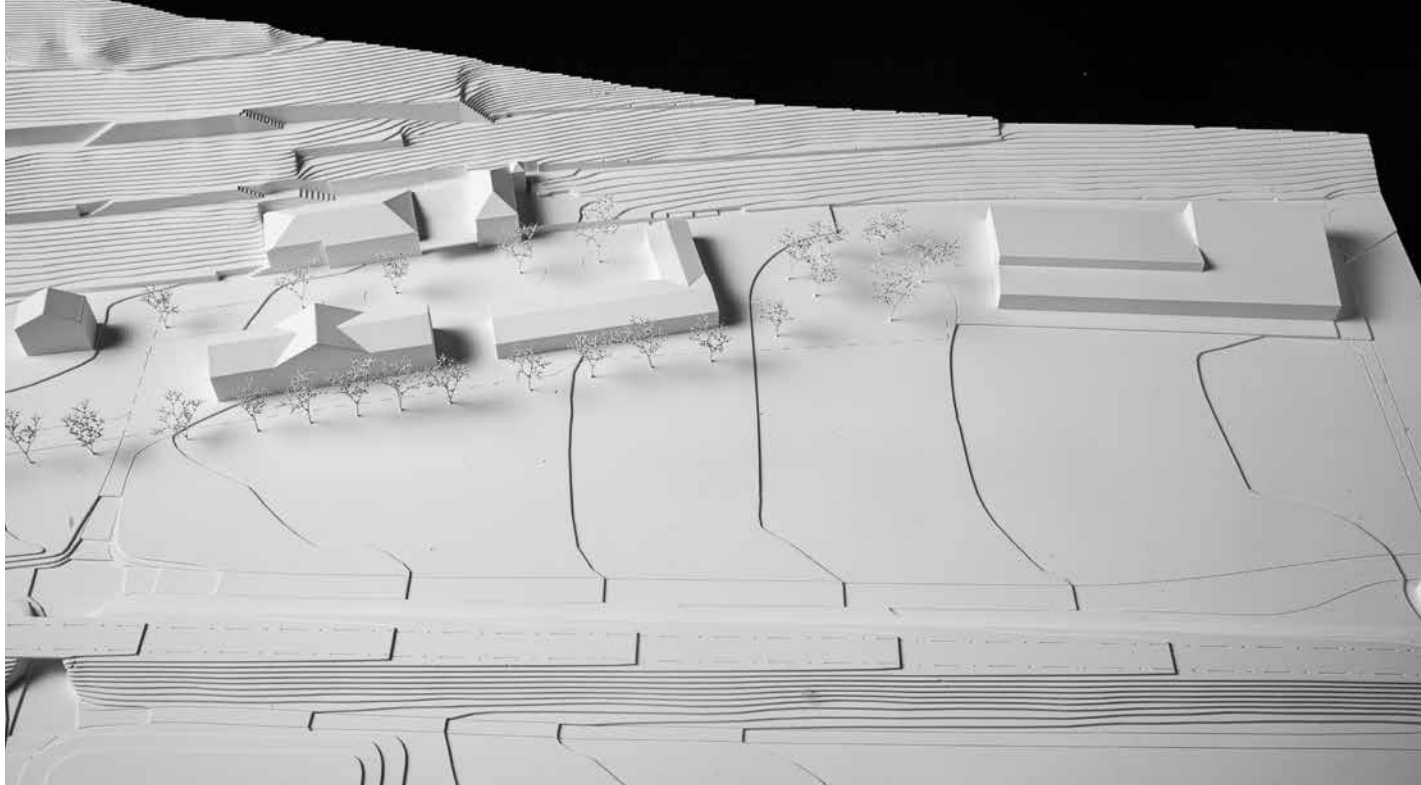


Niveau plan de rez-de-chaussée
 Coupe par le mur de la tour
 Niveau plan de la tour
 Coupe par la tour

Mur (12.12) en brique
 Dalle (12.12) en brique
 Plaque en béton (12.12)
 Plaque en béton (12.12)
 Plaque en béton (12.12)

Construction en brique
 Construction en brique
 Construction en brique





N°13 WHITE CASTLE

2^{ÈME} RANG / 2^{ÈME} PRIX

C B ARCHITECTES, SION

Collaborateurs :

Steven Emery, Nicolas Dumoulin, Jessy Alvarez, Thomas Crognaletti

CO-STRUCT AG, LAUSANNE

Collaborateurs :

Fabrice Meylan

Le projet propose de conserver et de transformer quasi tous les bâtiments existants. Avec cet attitude intéressante l'identité de l'ensemble, avec sa valeur patrimoniale et atmosphérique, peut se prolonger d'une manière organique dans le temps. Les interventions contemporaines, avec un langage pragmatique et rural, se montrent discrètement et sont finement dosés par rapport à l'existant à des endroits stratégiques. Le contraste entre le vieux et le nouveau est célébré en gardant la dignité des deux. L'implantation des volumes existants reste tel quel et garde l'expression d'un hameau au tour d'une place allongée, tenue par la maison à l'ouest et l'annexe de l'espace polyvalente à l'est. Côté vigne il se trouve la partie viticole qui est interrompue par un vide couvert gardant la vue sur les vignes depuis l'axe qui se crée entre les deux bâtiments au sud. Ce vide de la halle multifonction distincte clairement deux volumes, une grange avec la cave et une maison avec l'accueil et les espaces chauffés. L'ensemble rural se trouve à distance du hameau avec une géométrie guidé par les courbes de niveau en amont des vignes. Entre le hameau et le rural, un espace naturel en forme de demie cercle avec un bassin de rétention représente la charnière entre les deux entités.

La grange garde son apparence existante et reçoit un volume contemporain en métal à l'intérieur avec une distance aux pignons par rapport aux vieux murs en pierre. Ici l'attitude est claire et généreuse. La distribution verticale principale, se trouvant dans la partie est du bâtiment, mets en question la centralité de la typologie existante et a comme conséquence que la spatialité sous le toit, avec la grande salle de réception, souffre de clarté typologique.

Le choix de mettre le programme de la cave viticole dans l'existant pose des questions par rapport au qualité constructive et la valeur patrimoniale de la structure existante hybride et provoquera en plus des difficultés de manutention avec les différences de niveaux. L'expression contemporaine de la halle multifonction est riche et précise pourtant l'expression de la cave même à l'ouest manque d'identité cohérente.

Le rural avec une position isolée est une construction neuve en métal et bois avec une grande toiture solaire à deux pans qui reprend les proportions et la silhouette des bâtiments présents sur le site. Les deux pans se croise, qui donnent deux cassures dans la toiture et permettent à la fois d'amener un éclairage naturel au cœur du bâtiment et de répondre aux besoins de hauteur nécessaires au stockage du fourrage.

L'entre deux entre le rural et le hameau est conçue comme un lieu agréable de repos qui invite pour pauses et repos mais dilue le potentiel de nourrir les rencontres sur la place

à l'intérieur du hameau et contredit l'idée dramaturgique, pédagogique générale du plan de l'ensemble de l'école, d'aller depuis l'est, la production, vers l'ouest, la collectivité.

Concept statique

Le bâtiment CAVE fait l'objet d'une réhabilitation par transformation avec mise en œuvre d'une isolation intérieure. Le projet prévoit la conservation des murs périphériques existants. Toutefois, une démolition complète suivie d'une reconstruction à neuf semblerait plus pertinente afin de garantir la durabilité de l'ouvrage, d'éliminer les incertitudes liées à l'état de l'existant et d'éviter les interventions de renforcement nécessaires sur les fondations actuelles.

Les structures en bois existantes de la toiture sont maintenues dans une logique patrimoniale. Néanmoins, leur rôle devient essentiellement décoratif, la nouvelle toiture étant reprise par une structure porteuse en acier indépendante. La pertinence de cette conservation peut dès lors être questionnée. Une démolition et une reconstruction complètes permettraient de disposer d'un système structurel cohérent et entièrement optimisé, tout en s'affranchissant des coûts et des risques techniques associés à une transformation lourde de l'ouvrage existant.

Les structures porteuses existantes destinées à reprendre les nouvelles charges gravitaires et les actions sismiques sont globalement bonnes à l'exception des fondations qui nécessitent une vérification. La stabilité sismique est assurée par les parois existantes mais leur résistance n'atteint pas 100% des exigences requises pour des constructions neuves. La sécurité parasismique du bâtiment doit ainsi faire l'objet d'une évaluation approfondie et, le cas échéant, de mesures de renforcement complémentaires afin de garantir un niveau de performance cohérent avec la nature et l'importance de la transformation projetée.

Le bâtiment RURAL adopte une structure porteuse en bois, organisée selon une trame régulière de 6 m avec des portées de 12 m. Les cadres en bois reposent sur quatre poteaux et s'appuient sur un radier général en béton armé intégrant une double fosse longitudinale enterrée.

La stabilité latérale est assurée par des contreventements verticaux et des câbles. L'ensemble repose sur un système structurel simple, répétitif et rationnel, favorable à une exécution économique.

An aerial photograph of a proposed development site. The site is bounded by a road to the north and a railway line to the south. Existing buildings include a large industrial-style structure on the right and several smaller buildings on the left. A parking area with several cars is visible in the center-right. The site is surrounded by trees and vegetation. The railway line runs horizontally across the bottom of the image, with a bridge crossing over it.

Conserver la gastrinoline

Recherches des bilanciers

Aménagements extérieurs

La phraseologie se poursuit avec les verbes du mouvement qui l'entrent en résonance avec les verbes du mouvement du monde. Les longues énumérations de verbes du mouvement sont, elles aussi, des listes de verbes du mouvement du monde. Les longues énumérations de verbes du mouvement sont, elles aussi, des listes de verbes du mouvement du monde. Les longues énumérations de verbes du mouvement sont, elles aussi, des listes de verbes du mouvement du monde.

Organisation

Les programmes éducatifs ont été conçus par des experts en éducation et en santé. Ils ont été élaborés en collaboration avec les enseignants et les parents. Les programmes ont été évalués et ont été trouvés efficaces. Les programmes ont été mis en œuvre dans les écoles et les centres de santé. Les programmes ont été évalués et ont été trouvés efficaces. Les programmes ont été mis en œuvre dans les écoles et les centres de santé.

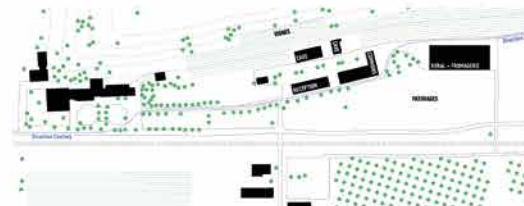
[illegible]

Le [périmètre] a été corrigé dans sa forme actuelle, et l'exception de l'île accueillie) la seule modalité. Ces espaces politiques, pour un rôle de médiation, servent-ils l'espace public extérieur du site et la tour de forme cylindrique, reliée au cylindre de l'édifice. Les programmes de l'édifice sont-ils liés à son rôle futur et son avenir. Le projet, à l'avenir ?

(Le neurone (ou le système N) est organisé selon le schéma d'William Sherrington dans le cas du réflexe. Côté N1, on trouve les parties du RNS qui assurent le fonctionnement du mot. Différents programmes de commande et de pilotage et le langage combinent les aspects à disposition dans le plan (ou le type) N. Pour les aspects émotionnels, les axes (le schéma) sont organisés au Sud. Les aspects fonctionnels (le N1).

This aerial photograph shows a road intersection. Green dots are placed on the road segments to represent the locations of vehicles. The dots are concentrated at the intersection and along the main road segments.

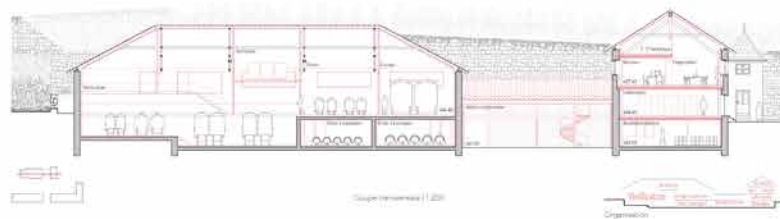
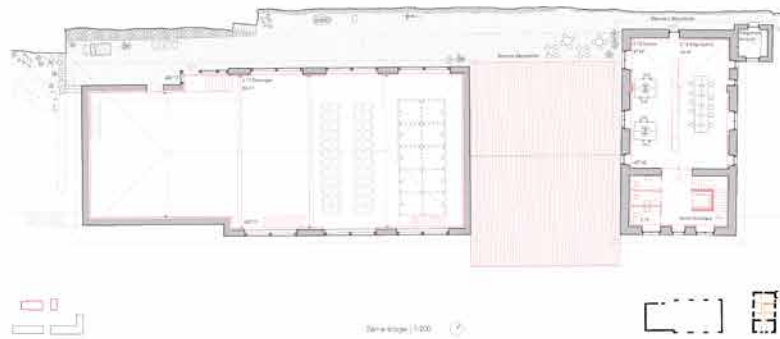
Systeme d'implantation (T2000)

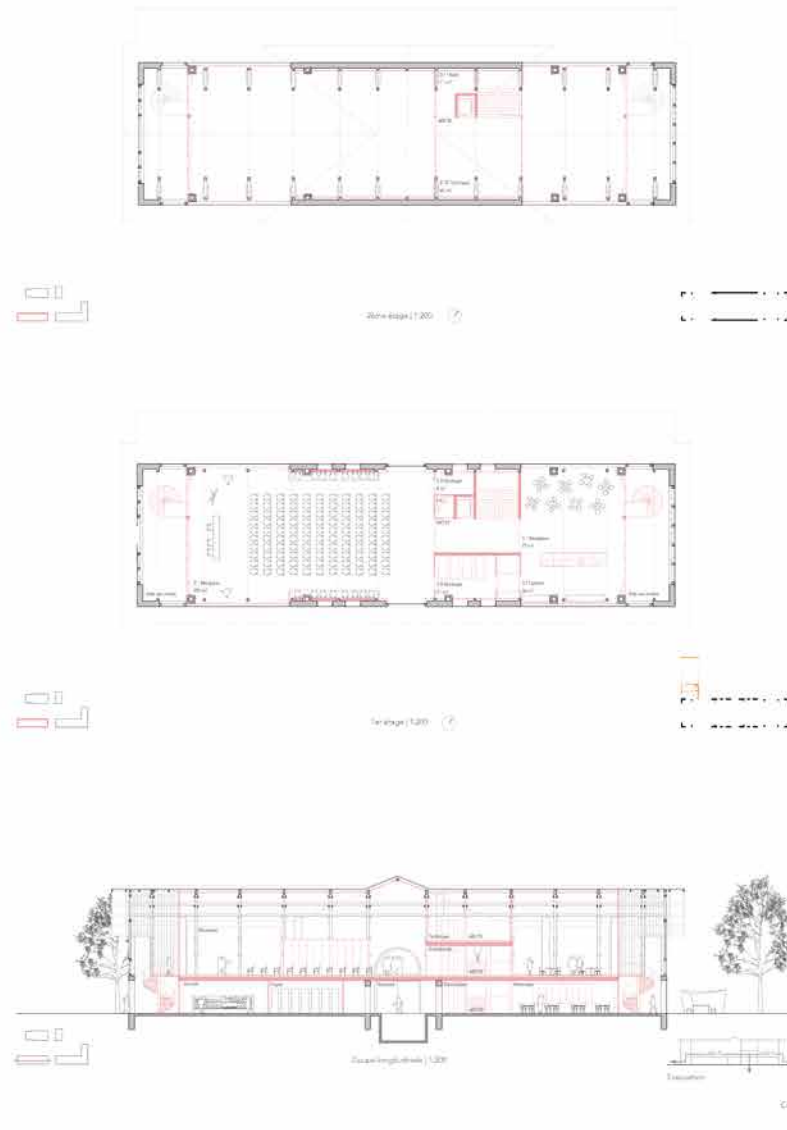


Substrate: n-Propylamine (1.50 g, 0.015 mol)

Conclusion de l'Ordre du jour



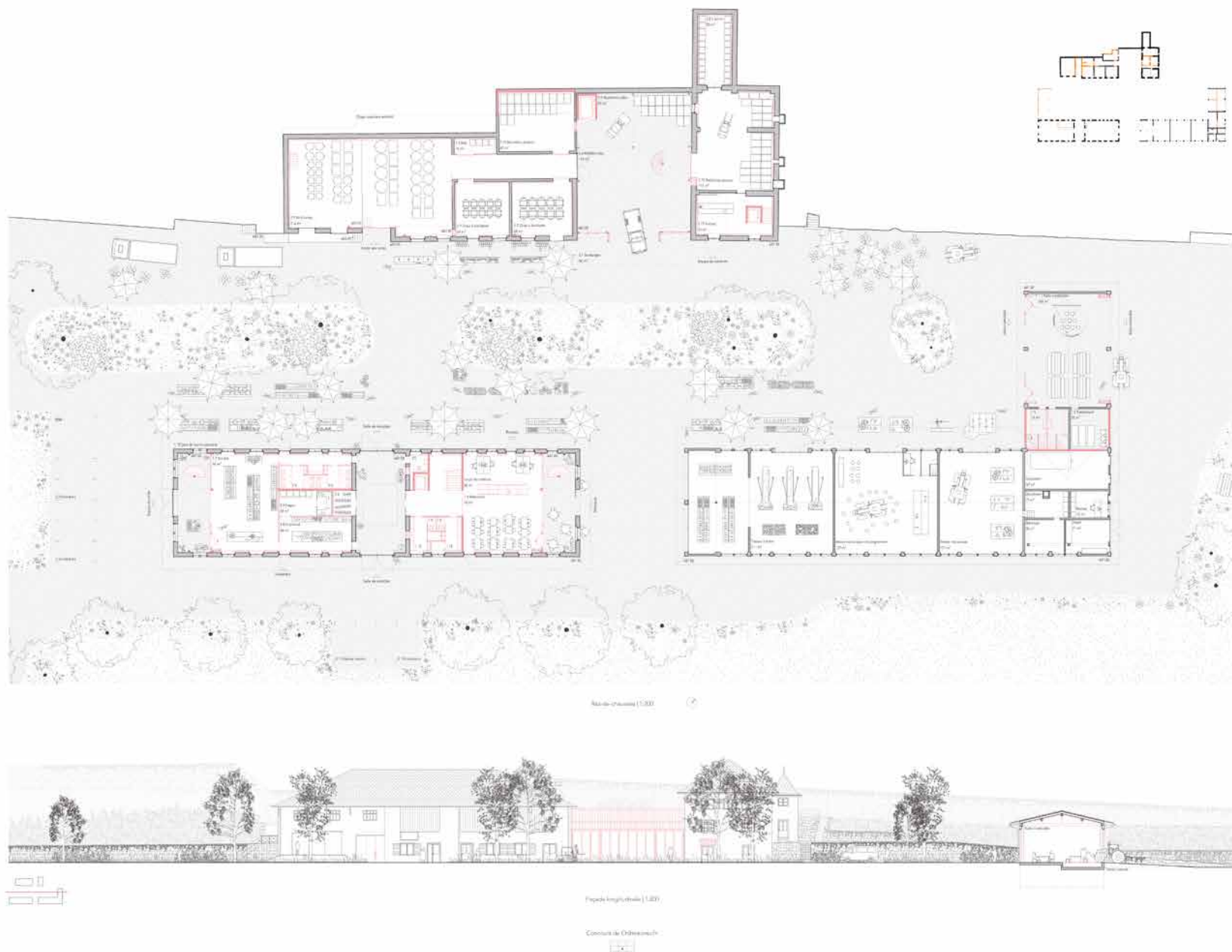




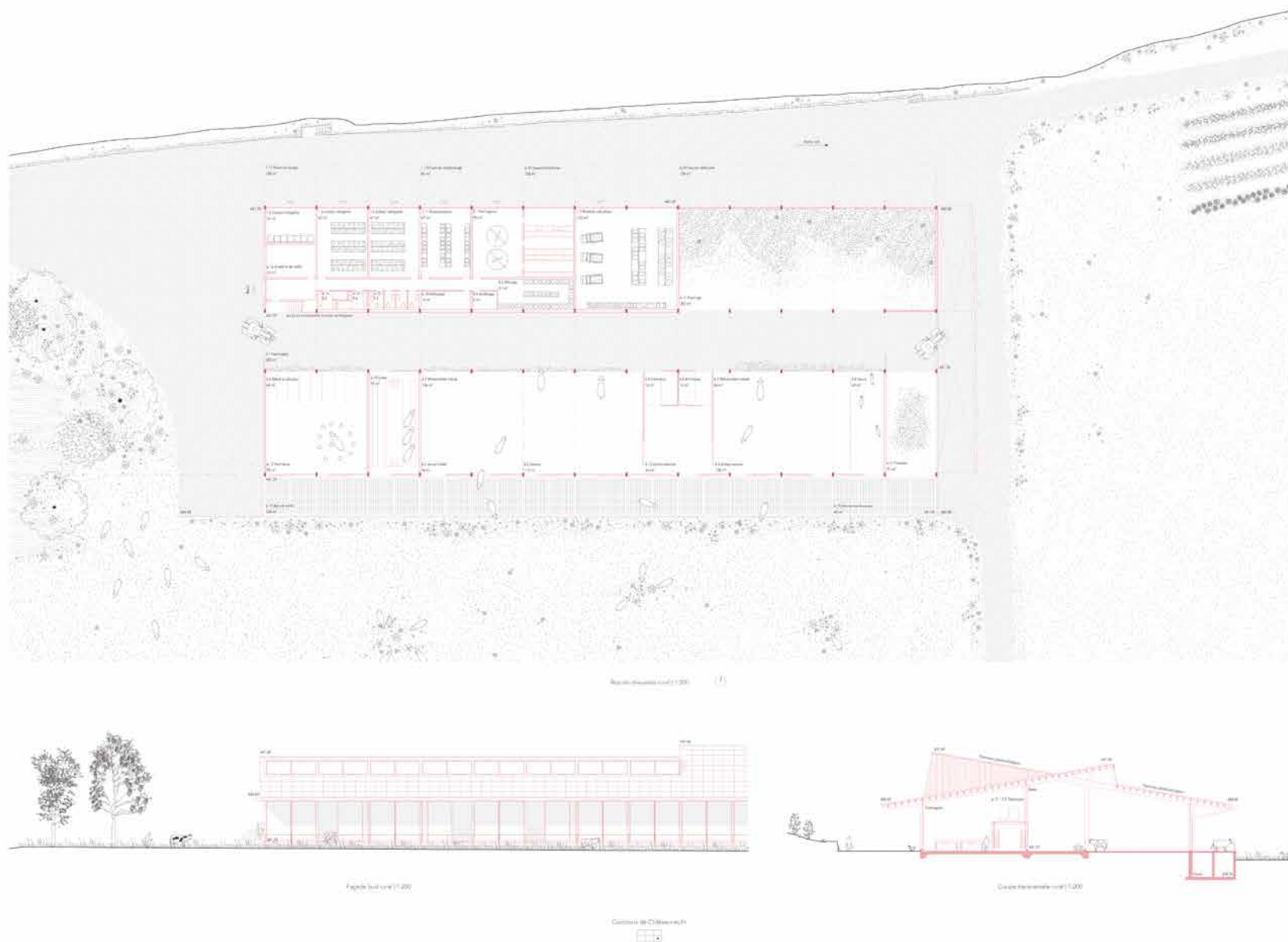
Exterior view of the project

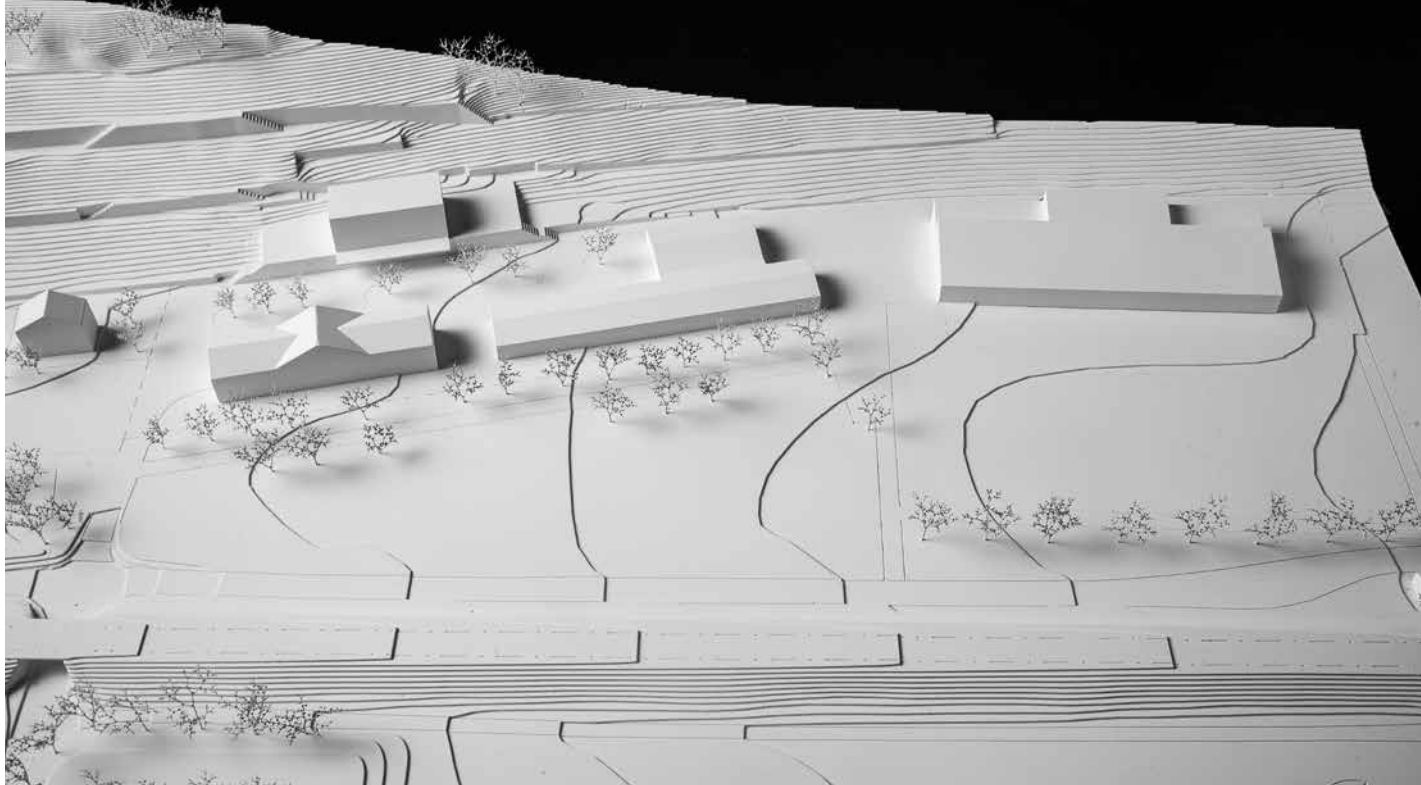


Section longitudinale (1:200)



N°13 WHITE CASTLE





N°12 **KISS THE GROUND**

3^{ÈME} RANG / 3^{ÈME} PRIX

BONNARD + WOEFFRAY, MONTHEY

Collaborateurs :

Vincent Barindelli, Guillaume Planchamp, Bénédicte Jordan, Arcangelo Barman,
Joanna Perrin

PETIGNAT & CORDOBA INGENIEURS CONSEILS SA, MONTREUX

Collaborateurs :

Manuel Cordoba, Léonard Voirol

Le projet intrigue par la présence d'un signe fort de représentation de la partie viticole. Sur un long mur haut, qui semble de fusionné avec les murs de vigne existants en pierre sèche, un volume 'phare' avec une certaine abstraction nous oriente vers le monde du vin avec une expression nouvelle. L'ancien ferme en face sera transformé comme deuxième bâtiment emblématique. L'hangars, un volume bas en forme de L, est maintenue et agrandie en miroitant la structure de l'hangars existant. Comme l'implantation actuelle le hangar ferme l'espace avec une place d'une proportion allonger. Derrière ceci se cache le grand rural, un volume allongé avec un toit en forme de shed qui termine le chemin. Le bâtiment existant côté vignes est démolie et la cave s'agrandi fortement en longueur et vers la pente, ce qui met en question la faisabilité de mise en sous œuvre des murs protégés en pierres sèches de vignes et le risque de rencontrer de la roche pendant l'excavation. Le nouveau mur, un peu fragile, opaque en pierre sèche comme façade de cave bloque la vue sur une grande partie vers les vignes et l'aspect pédagogique de l'interaction entre le dedans et le dehors du monde viticole est trop fermé. La dialogue entre la cave et l'ancien ferme est plutôt muette et l'espace entre ces deux bâtiments n'arrive pas à devenir un lieu de rencontre accueillant. L'ancien ferme reconnaît la centralité de la typologie existante par un vide sur toute la hauteur dans le milieu. La distribution principale verticale avec l'infrastructure sanitaire est positionné dans l'aile Est, qui libère l'accueil, l'espaces de ventes et la salle de réception avec des espaces généreux. La géométrie de la structure de croisement des deux toitures est reprie pour organiser l'articulation vers la salle de réception au première étage. Le rural a un toit en deux sheds orientés vers le nord et dialogue avec la pente des vignes. La division en deux de la toiture diminue la grande taille du bâtiment et donne un éclairage naturel dans le milieu des trois travées. La manière comment l'espace rural est articulé par rapport au reste du site l'isole et cette grande structure n'arrive pas de s'intégrer dans le jeu spatial « de la fourche à la fourchette ».

Concept statique

La CAVE, qui comporte quatre niveaux, est conçue comme un socle massif en béton armé au sous-sol et au rez-de-chaussée. Dans les étages, la structure porteuse verticale est constituée de parois en béton armé et de colonnes en acier. Les planchers sont réalisés en structures métalliques recouvertes de grilles caillebotis, offrant légèreté, transparence et flexibilité d'usage.

La toiture, également en acier, supporte une structure secondaire en bois. La légèreté des étages permet de réduire les charges gravitaires tout en favorisant la préfabrication d'une grande partie des éléments porteurs. La conception générale du système porteur, tant vis-à-vis des charges gravitaires que des actions sismiques, est cohérente et bien adaptée aux exigences du projet.

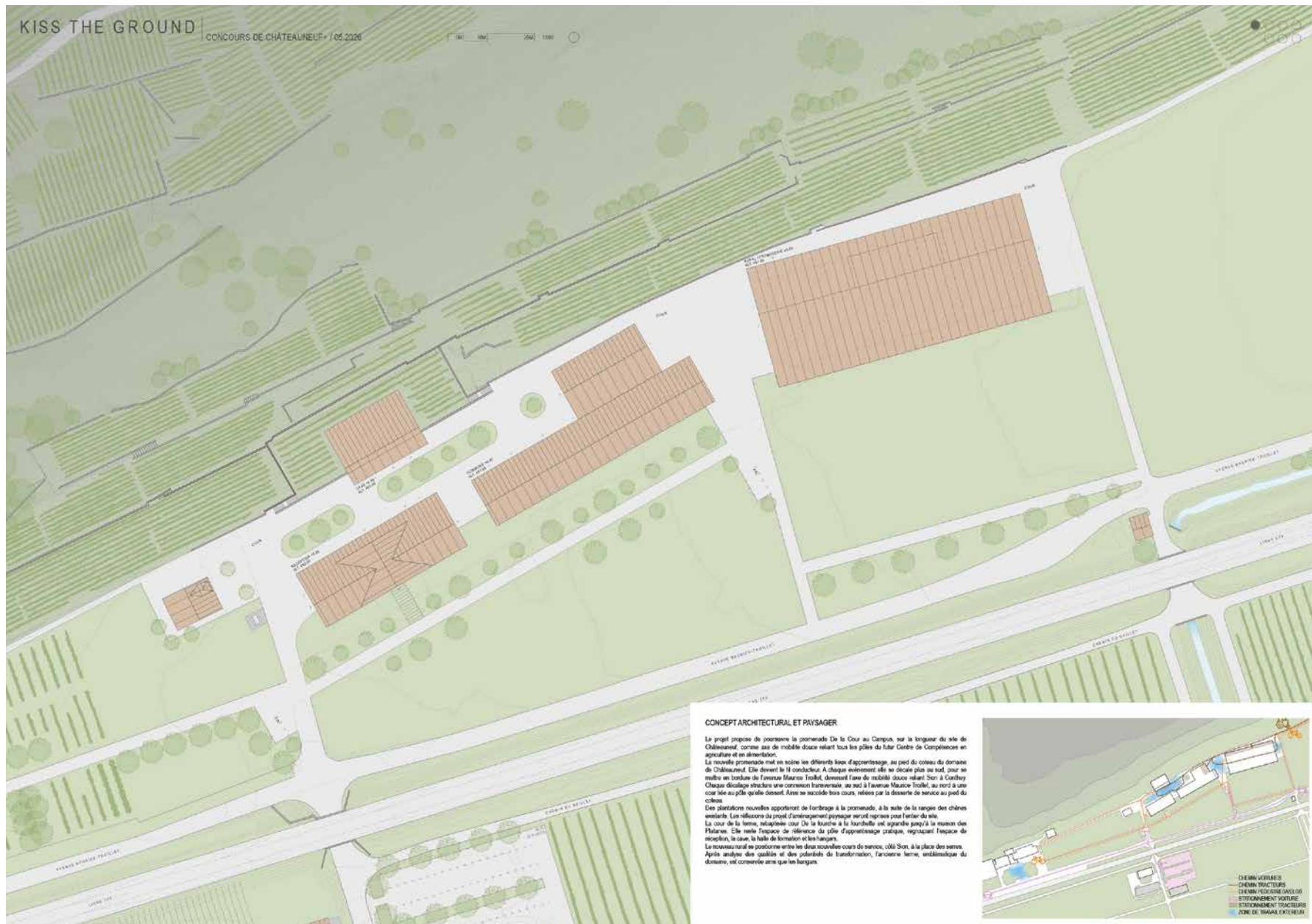
L'ancienne ferme est conservée et transformée en espace de réception, dans une volonté de préservation du patrimoine bâti. Toutefois, le dossier fournit peu d'informations concernant le fonctionnement structurel de l'existant, l'état des éléments porteurs conservés ainsi que la stratégie envisagée pour garantir la sécurité parasismique de l'ouvrage. Une analyse plus approfondie du comportement global du bâtiment et des éventuelles mesures de renforcement apparaît nécessaire afin d'assurer sa conformité aux exigences actuelles et la durabilité attendue.

Le bâtiment RURAL est composé de poutres en bois lamellé-collé (BLC), espacées de 6,50 m et reposant sur quatre poteaux. Ces poutres se prolongent en porte-à-faux afin de former des avant-toits de 5 m. La toiture intègre des panneaux trois plis assurant le rôle de diaphragme horizontal et contribuant efficacement à la transmission des efforts vers les éléments de contreventement.

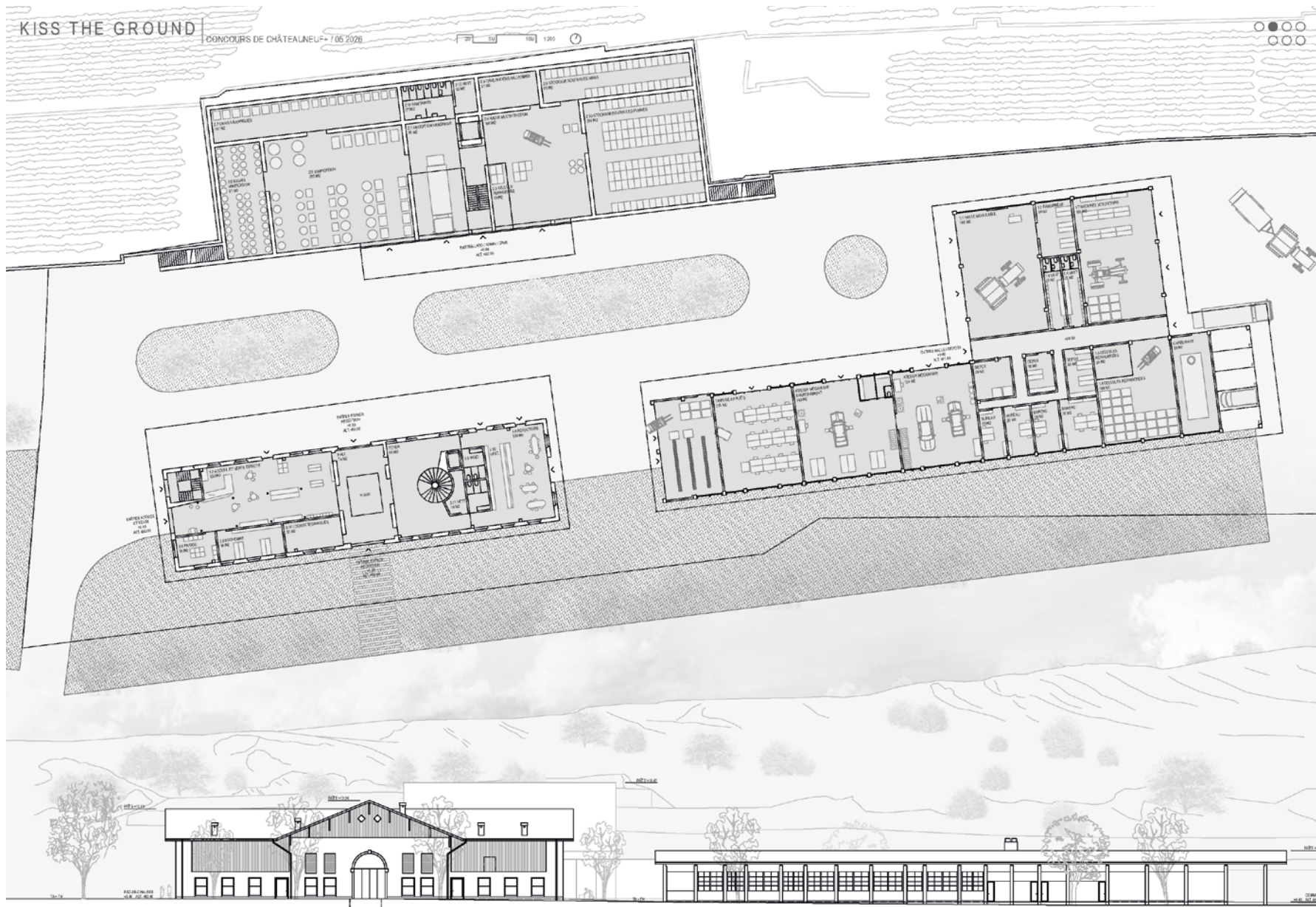
La géométrie de la toiture à deux pans décalés est conçue sous forme de sheds, avec une travée centrale favorisant l'apport de lumière naturelle ainsi que la ventilation naturelle des espaces.

Les fondations sont constituées d'un radier général en béton armé intégrant des contrecœurs et des émergences ponctuelles destinées à la reprise des charges concentrées sous les poteaux en bois.

Le projet privilégie l'utilisation de béton recyclé pour les principaux éléments en béton armé. La stabilité sismique de l'ensemble est assurée par des refends en béton armé, dont la disposition est cohérente au regard du système porteur proposé.



N°12 KISS THE GROUND





CONCOURS DE CHÂTEAUNEUF+ / 05.2026

0.046 7M 0.001 9.194



La base de l'ouvrage est constituée d'un socle rigide en béton armé sur lequel repose ensuite une structure en bois et métal.

La base de l'ouvrage est constituée d'un socle rigide en béton armé au lequel repose actually une structure plus légère en bois et métal.

Une partie de la structure a été pensée pour favoriser le déroulement des opérations de démolition. Ainsi, la voûte située au Nord de l'ouvrage sera engainée avec du mortier et des éléments de démolition soles aux dimensions adéquates. Aut une armature en acier nécessaire ou qui permettra de proposer une construction à l'effacement à avec peu de décapage de GCP pour la réalisation.

Le second principe d'insertion est encore plus profond, rendant possible par la réalisation de sommets venant au bout des armatures au niveau des façades Est et Ouest. Cette solution permet de se contenter d'un dalle de 25 cm épaisseur de corps creux pour limiter le volume de béton à couler et alléger la structure. Au niveau supérieur, on trouve à l'Est des caillots qui reposent sur une structure métallique convertible. À l'Ouest, une structure métro-béton porte les travées et permet de faire passer les poteaux de 10 mètres portées. La dalle est assemblée en continu en bois avec des nervures métalliques à l'Est afin de supporter la poutre métro incrustée à l'angle d'acier.

La stabilisation horizontale est assurée par le noyau central en béton armé, ainsi que par le mur pignon en façade Sud. Considérant le nez-de-chaussée comme étant plus rigide que les deux 1^{er} et 2^e étages, l'embarcadere se lie au niveau de la dalle sur nez-de-chaussée. Le voile de façade repose alors sur quelques porteurs portés capables de faire transiter les efforts de compression et de traction pendant que les autres porteurs horizontaux viendront se réactiver à la dalle dans l'embarcadere de sous-sol.

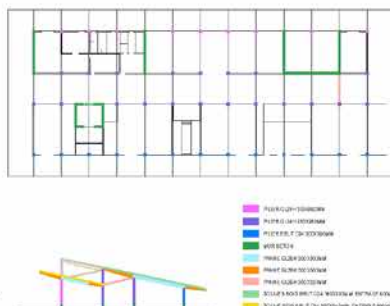


Le système porteur d'articule autour de deux matériaux dont les forces sont mises en commun afin de recréer un ossement efficace, durable, résistant aux infections et avec le meilleur bilan carbone.

Le système porteur s'articule autour de deux matériaux dont les forces sont mises en commun afin de proposer un montage efficace, durable, nécessitant peu d'intervention et avec le meilleur bilan carbone possible.

Le bois coruscant l'englobe de la structure. La portée de 60 m permet d'élimer du bois brut pour le collage sur lequel repose un panneau 3D agit comme un diaphragme pour la stabilisation horizontale. Les toutes premières nœuds réalisés en bon lamellé-collé avec une des sections variables sur la longueur ont démontré la conception de maîtrise. Cette méthode de construction permet de reproduire un porte à deux fois de fin de minutes démontés avec une section d'essai à l'ordinateur.

Le bois présente un meilleur bilan carbone que le béton, mais il nécessite mal à certaines conditions, en particulier microclimat sous l'isolation. Pour cette raison, la notice repose sur un isolant général, une membrane de coupe-eau et de ventilation des bords percées sous les piliers. Permis le noter au confort du terrain. Les autres dix mètres autour sont réalisés en béton coulé.





LE CHAI GRAVITAIRE

La nouvelle cave occupe l'emplacement des bâtiments de la Grange Éclairie et des Terrasses, pour reconstruire le pied du coteau, en une continuité paysagère. Elle est constituée d'un socle autour des chais de ventilation et des espaces de stockage derrière un long mur. Celui-ci est élargi d'une épaisseur d'escaliers, qui dissimulent des terrasses. La circulation de la cave gravitaire s'effectue par un volume posé sur le mur, regroupant l'espace vendange, les espaces de dégustation et l'administration.

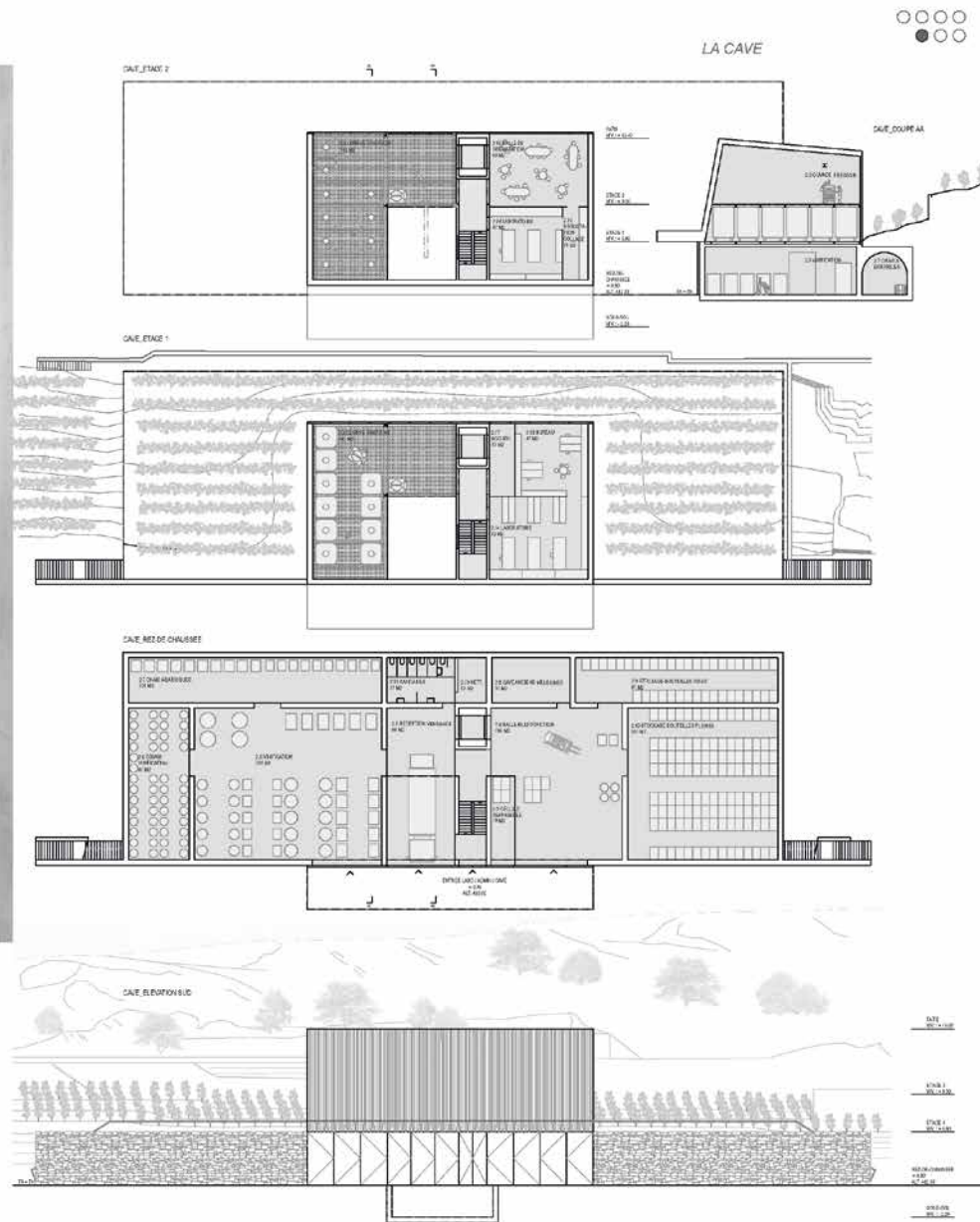
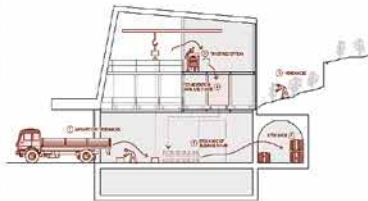
Une halle sur 3 niveaux, ouverte sur les vignes en terrasses, relie le tout aux pressoirs, situés sur la plateforme supérieure, matérialisant les 3 niveaux d'une cave gravitaire, la vendange étant ramolée par câble ou par monte-charge. Les différents espaces du socle sont reliés en enfilade depuis la halle centrale. Une adossée aux grandes portes permet un accès de plein pied aux espaces principaux, à l'ouest sous l'auvent.

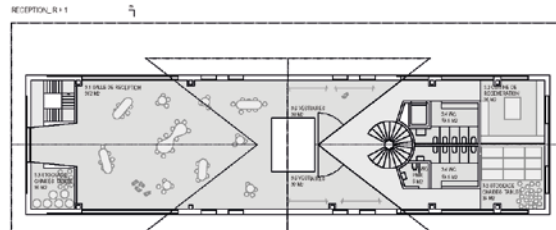
La cave contre-terre est réalisée en structure béton. Sa unique façade est en pierre sèche. Le volume hors sol est constitué d'une structure en bois, charpente bois et charpente métallique, selon les besoins mécaniques et hydrauliques du chai gravitaire.

La toiture-façade auvent est en revêtement métallique profilé, bronze, alors que les pignons sont en terrasse bois, créés en élévation.

La façade face aux vignes est une façade légère vitrée. La ventilation naturelle exploite l'effet d'imbutoir de la halle centrale.

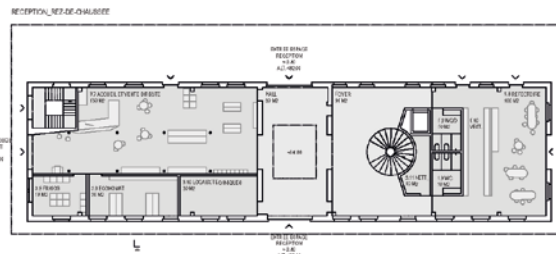
La nouvelle cave, reliée aux terrasses des vignes, contribue à la nouvelle identité du Centre de Compétences.



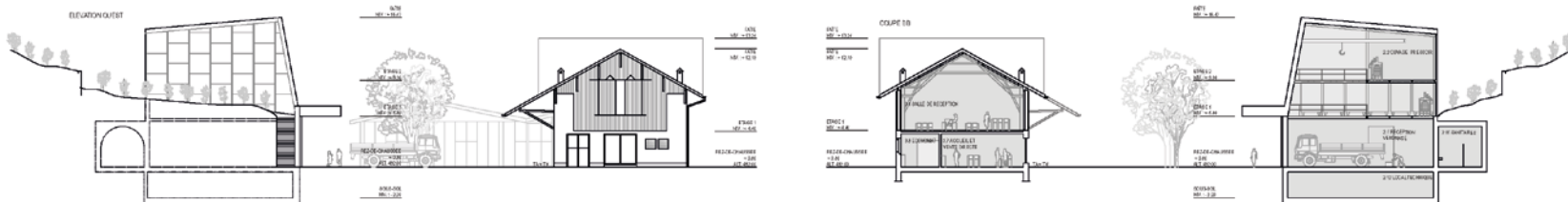


ESPACE DE RECEPTION

L'ancienne ferme est valorisée en espace de réception et de vente, et abrite la réflexion.
La limite centrale marque l'axe de symétrie, entre le cœur et la promenade. Elle est l'axe de réflexion de l'espace de réception aménagé dans la halle bel espace de la charpente. Un escalier hélicoïdal la dessert. Au rez, le fil des espaces est maintenu. L'espace de vente s'ouvre en façade ouest. Le réfectoire et les locaux de stockage occupent l'autre aile.
La modernisation des façades est conservée, les fenêtres d'origine sont agrandies et la lumière naturelle filtre à travers les nouveaux châssis remplaçant les parois en fermes de planches.
Le hangar est maintenu et la travée principale est prolongée. La toiture perpendiculaire est remplacée par une toiture parallèle, ainsi le bâtiment dédié à la viticulture et arboriculture est composé de 2 travées longitudinales parallèles au site. La halle modulaire de formation est orientée sur le cœur de la ferme à la fourche, alors que le hangar principal et le couloir porte viticole s'ouvrent sur le cœur intermédiaire.
Le principe constructif du hangar, en pôle-bâton et remplissage léger, est repris pour les parties agrandies, d'après les contraintes techniques des programmes qui l'entourent.



COMMUNE, REZ DE CHAUSSEE

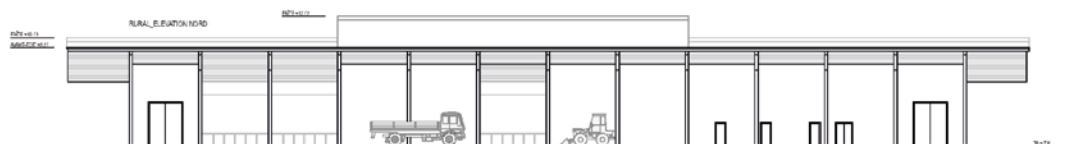
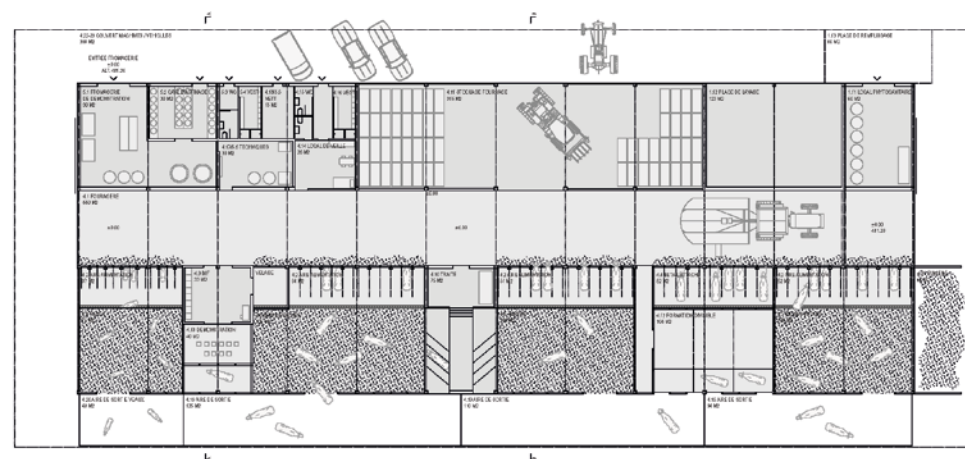
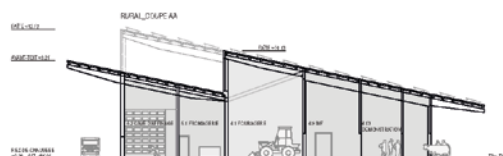


ESPACE RURAL

Le nouveau nautisme se déploie entre le cœur de service intermédiaire, propre, et le cœur de service à l'entouré en site, sale, sur le terrain renoué à l'échelle 18:25.

Le rai répond à une conception de ferme moderne, en trois baves, selon l'organigramme schématisé. Le béal couvre la travée en lien avec le pilotage. Le béal droit intègre le forçage dans l'angle nord-ouest. Une toiture à un pans, et d'adit au droit du béal droit, recouvre d'adit des aéroglisseurs sur le porteur du bâtiment, pour abriter le béal, les vitrines, les machines, et le fumier sous un unique grand toit.

La salle aérienne de la lumière naturelle et de la ventilation sur la travée centrale. La structure est une charpente bois, les parois peintes sont revêtues de panneaux bois, peints en gris. La toiture isolée recouvre le port d'adit, sur les bacs du Centre de Contrôle.



CONSTRUCTION DURABLE

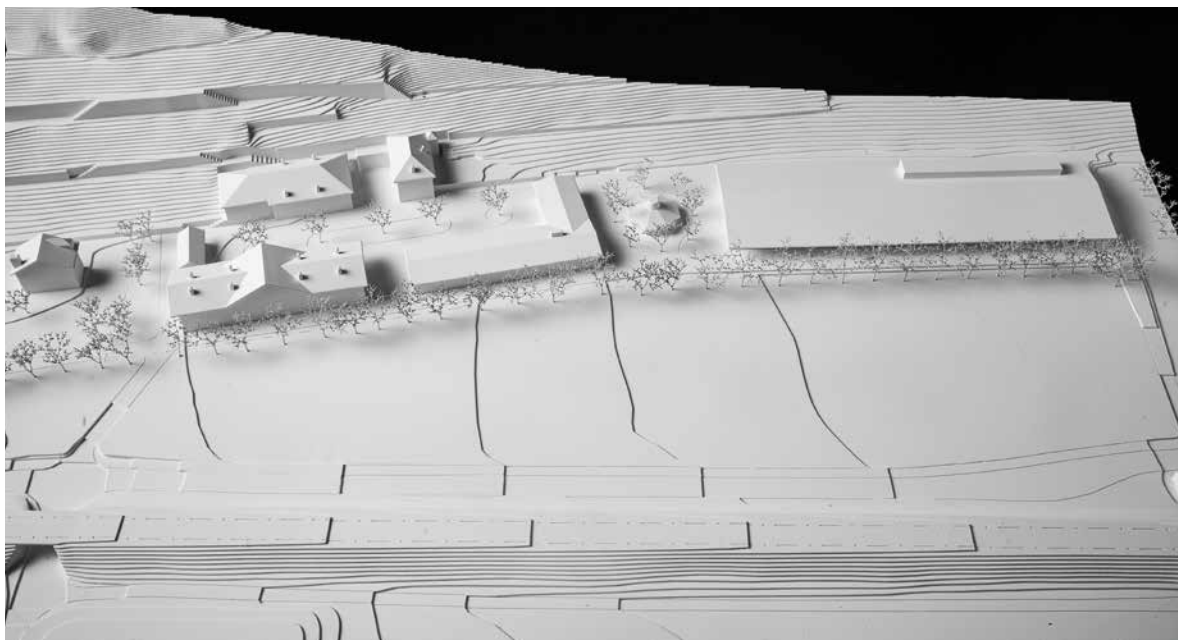
Les différentes interventions sont dictées par le poids d'inertie entre les différents aspects, patrimoine, économie, écologie, durabilité, pour apporter une réponse adéquate à la transformation du site en Centre de compétences en agriculture et en alimentation. Le potentiel d'adaptabilité et de flexibilité est pris en compte. La transformation de l'ancien rural en lieu représentatif du site de Châteaufort, dans le respect de la substance bâtie, permet de réhabiliter un bâtiment primordial dans l'histoire de l'école.

Le maintien du hangar, composé d'une structure très simple, offre un potentiel d'adaptabilité et d'évolution futures en cas de nouveaux besoins du Centre.

La construction de la cave requerra le vuider d'intégration des deux bâtements existants, via à via du paysage en terrasses. Leur démolition s'est imposée pour cette raison d'abord plus que leur typologie ne pousse vers une réhabilitation. L'emprise des terrasses sur les anciens est restituée. La cave s'offre la marque lumineuse d'une situation continue.

La maison s'offre la marque lumineuse d'une situation nouvelle. Le sol est une concavité, pour le bâton de la voûte de la cave des moments. Les briques de l'année déconstruite sont réemployées pour les nouvelles cloisons du hangar. Le bois est mis en œuvre pour les charpentes du rural et de la superstructure de la cave, maintenant dans le bois assés, pour les piliers, les ossatures, et les schémas. La mise en œuvre du bois lamellé collé est limitée aux grandes poutres du rural.

PROJETS NON PRIMES



N°01 NEWCASTLE

MEMENTO ARCHITECTURE SÀRL, SION

Collaborateurs :

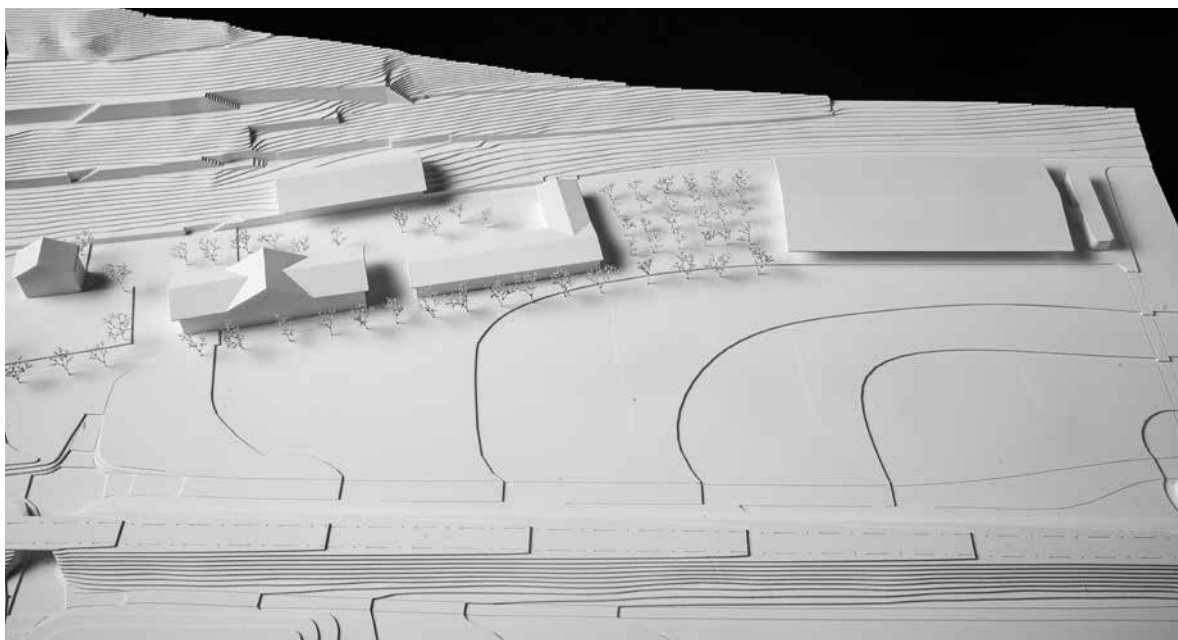
Bob Morard, Tiago Feliciano

Maximiliano Rivera, Emma Laurent

HUBER & TORRENT SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

David Torrent



N°02 DYONISOS

CHARVOZ – MOJO ARCHITECTES, SION

Collaborateurs :

Bastien Charvoz, Djavan Cardona, Laura Bovier,

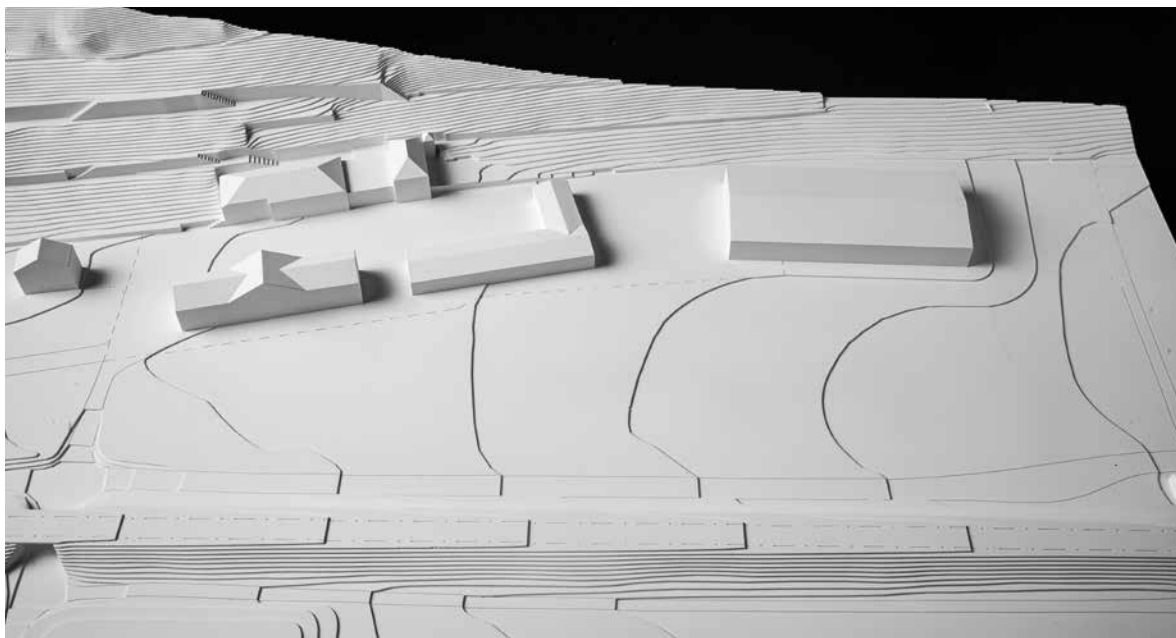
Manuel Rodriguez, Sébastien Bourgeois

LATTION BRUCHEZ INGENIEURS, LE CHÂBLE

Collaborateurs :

Eric Lattion, Pierre Bruchez, Félix Besson, Claire Fournier,

Loic Mariaux



N°03 LA FERME !

CW ARCHITECTES SA, SION

Collaborateurs :

Joel Loutan, Frédéric Dayer, Emilie Favre, Alix Revaz,
Julien Richard, Kilian Heritier, Laura Magnin, Mattéo Card,
David Rosario, Dennis Gossett

PARLONS PAYSAGE SARL, SION

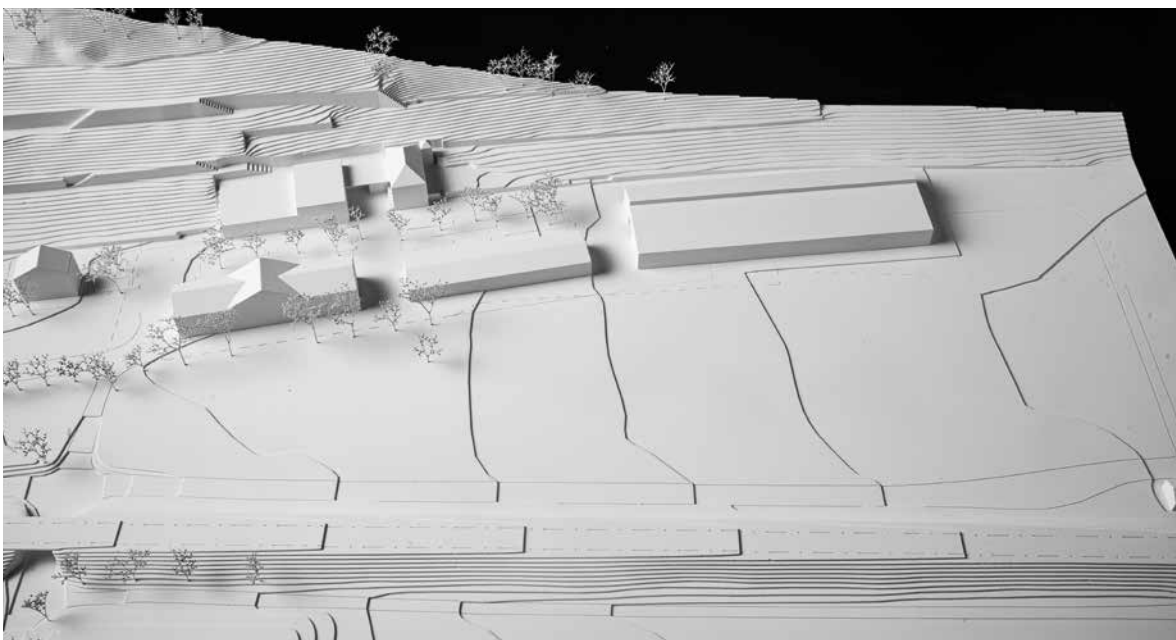
Collaborateurs :

Alexandre Marchand

MUTTONI PATNERS INGENIEURS CONSEILS SA, ECUBLENS

Collaborateurs :

Aurelio Muttoni, João T. Simões, Francisco Natário, Xhemi Malja,
David Rodrigues



N°04 LA COUR DES SAVEURS

ACTE ARCHITECTES ASSOCIÉS SÀRL, LAUSANNE

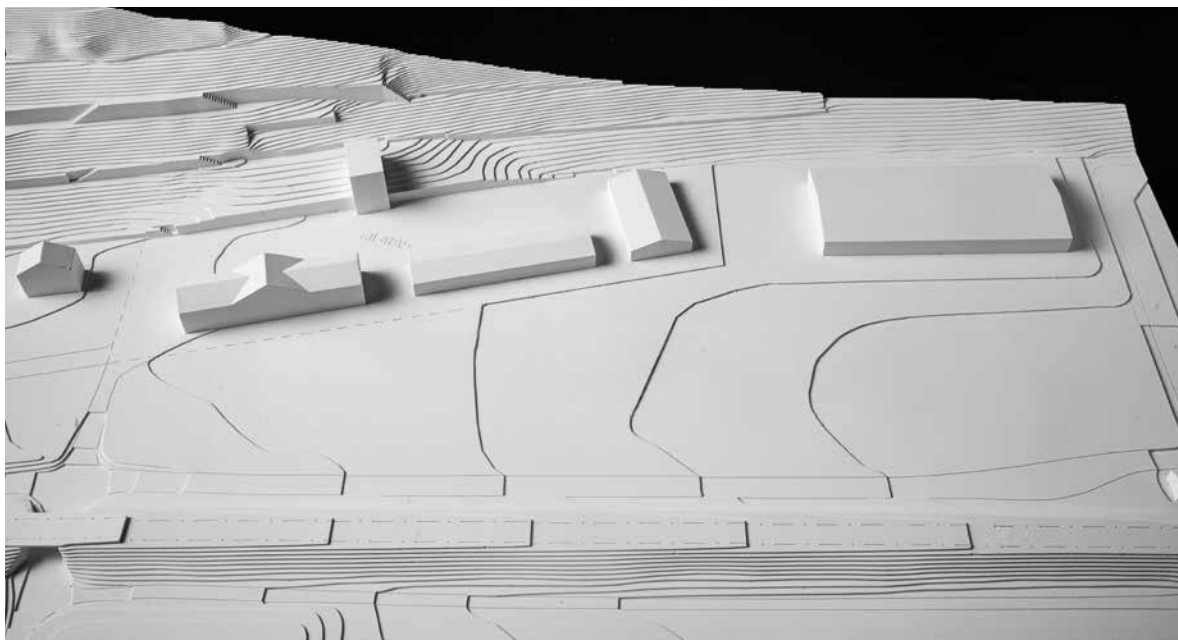
Collaborateurs :

Jean-Denis Thiry, Rita Cotugno, Edgar Amaro, Gonzola Garcia,
Anthony Paroz, Mattéo Franco

T INGÉNIERIE (VAUD) SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Verena Pierret



N°06 PLANCHETTE

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES, SION

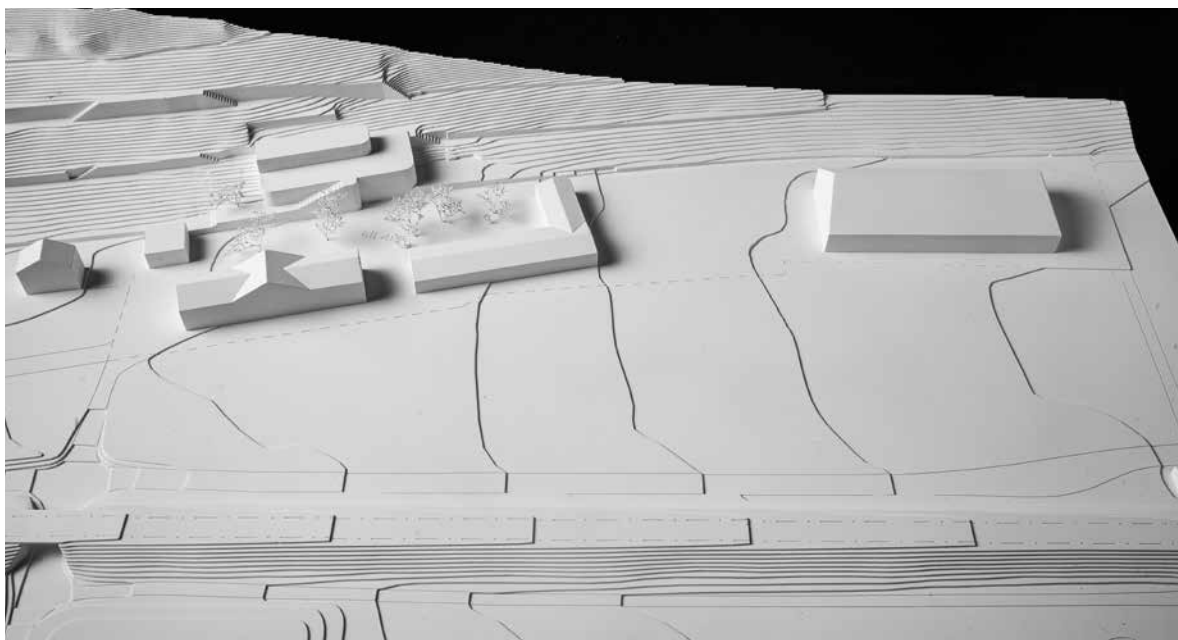
Collaborateurs :

Christian Suter, Raphaël Sauthier, Chantal Emery,
Magnolia Jacquier, TERENCE Biselx, Emilie Sedlatchek

SD INÉNERIE SION SA, SION

Collaborateurs :

Mittaz Xavier



N°07 CHÂTEAU MALADERES

EVEQUOZ FERREIRA ARCHITECTES, SION

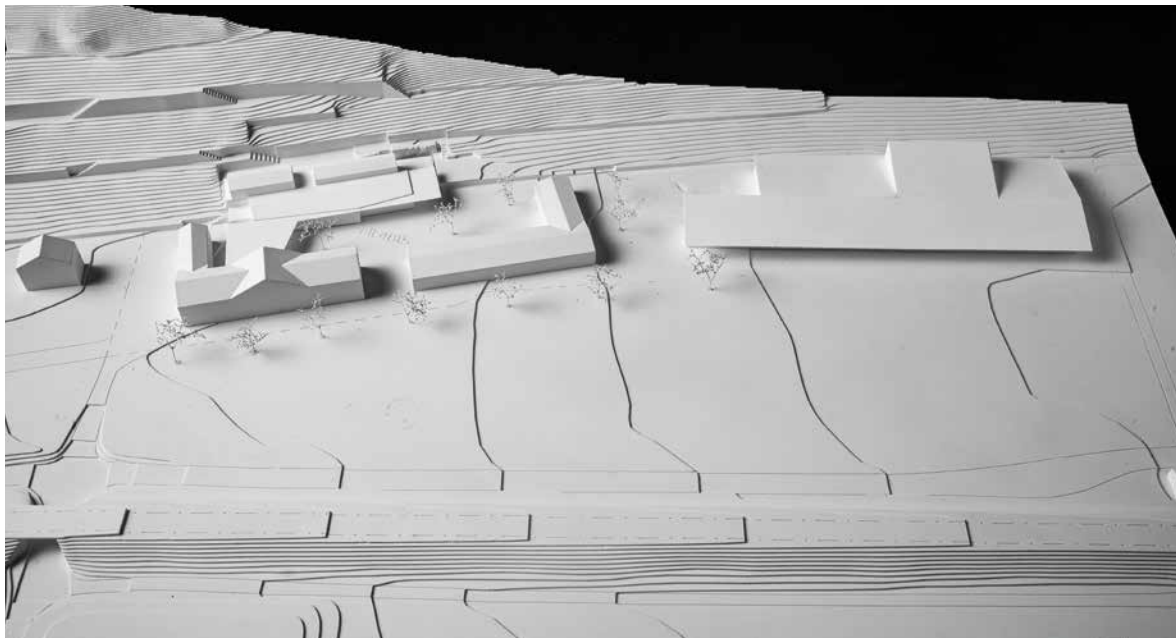
Collaborateurs :

Milena Bergerre, Daniela Andrade, Gilian Sabatier,
Xavier Baffrey, Benjamin Moulin, Isabelle Evéquoz,
Nuno Ferreira

CORDONIER ET REY SA, SIERRE

Collaborateurs :

Yves Rey, Pierre-Cédric Cordonier



N°08 **CANAILLE 1**

DBS ARCHITECTES SA, SION

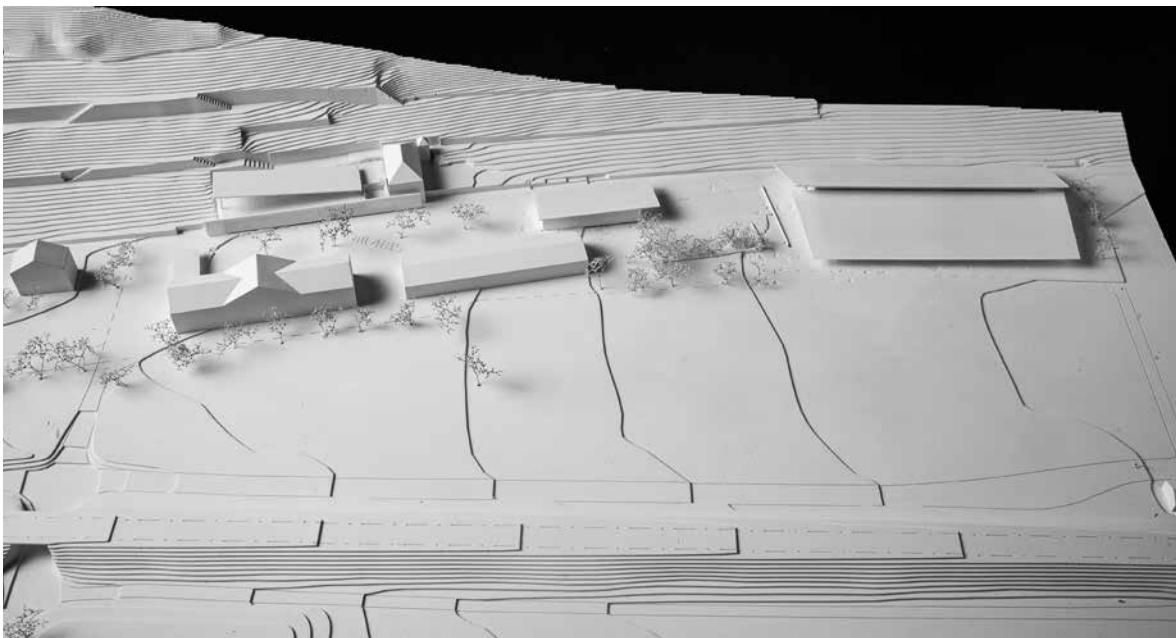
Collaborateurs :

Luigi Di Berardino, Giulio Sovran, Noemi Verga, Arnaud Zbinden, Niccolo Viozzi

ARX GROUPE SA, SION

Collaborateurs :

Tor Lundström, Alberto Comana, Nicolas Fellay, Solenne Couvreur, Simon Vuignier, André Tercinod



N°09 **SPOLIA**

LUDOVIC GAFFAREL ARCHITECTE, BRUXELLES (BE)

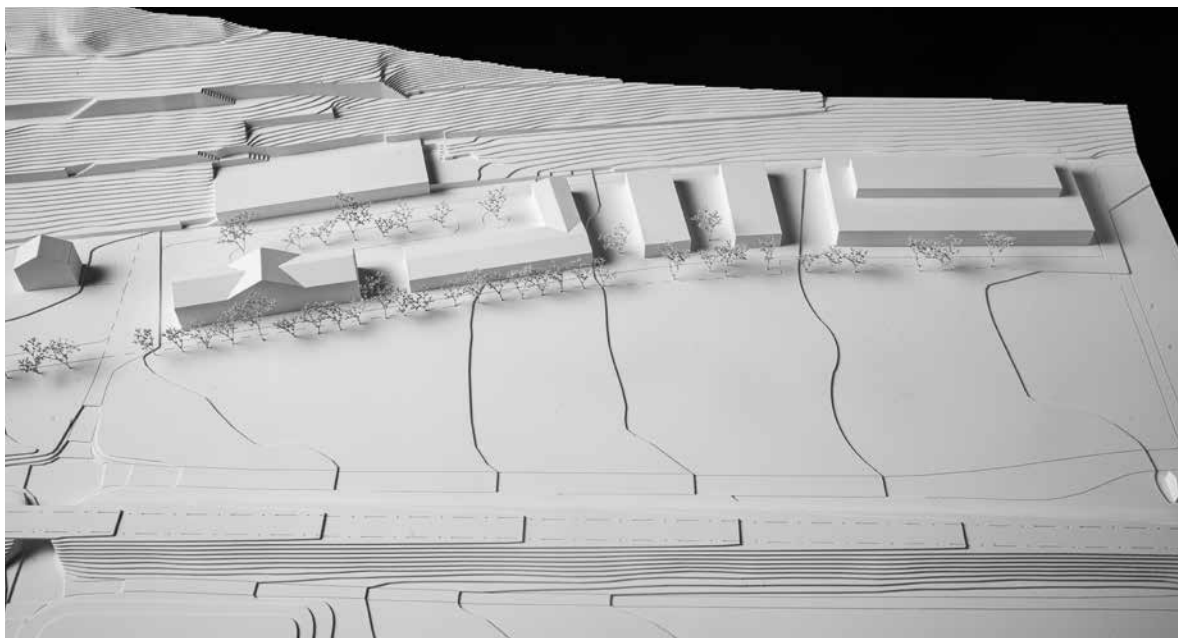
Collaborateurs :

Ludovic Gaffarel

UTIL SARL, SCHAARBEEK (BE)

Collaborateurs :

Julien Blondiau, Frans Leenaerts, Rolf Vansteenwegen



N°10 BLEND

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SARL, DELÉMONT

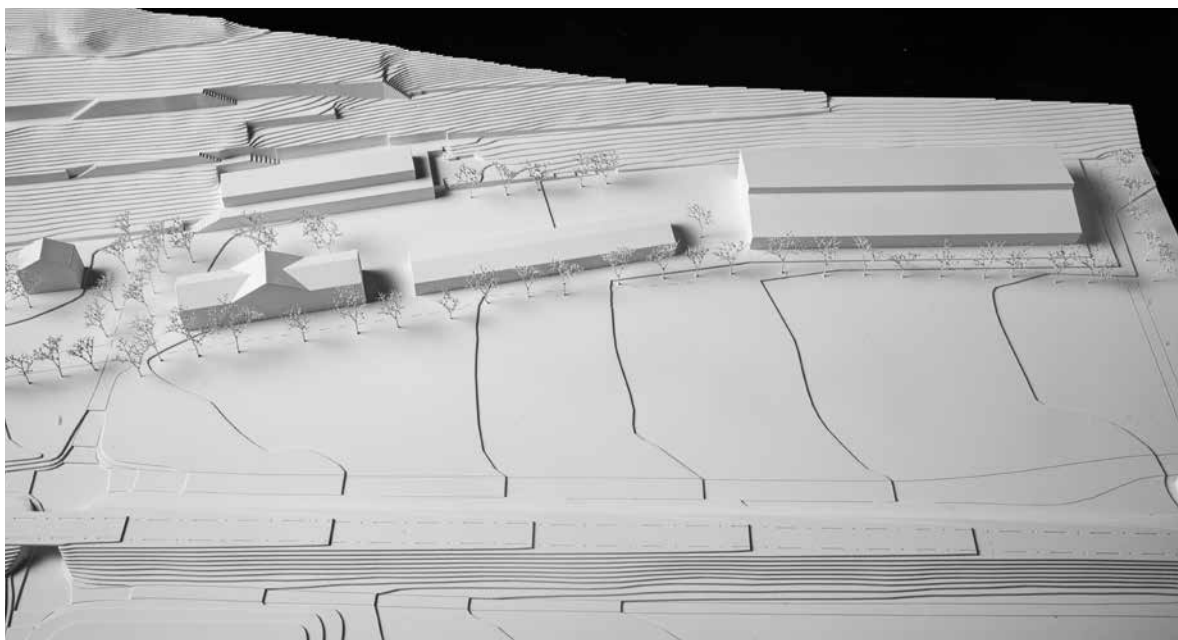
Collaborateurs :

Diego Comamala, Toufiq Ismail-Meyer, André Mota,
Théo Converset, Victoria Gerber

WMM INGENIEURE AG, MÜNCHENSTEIN

Collaborateurs :

Gilbert Santini, Claire Kox, Xavier Muller



N°11 CANAILLE 2

OCTAA SARL, CHEXBRES

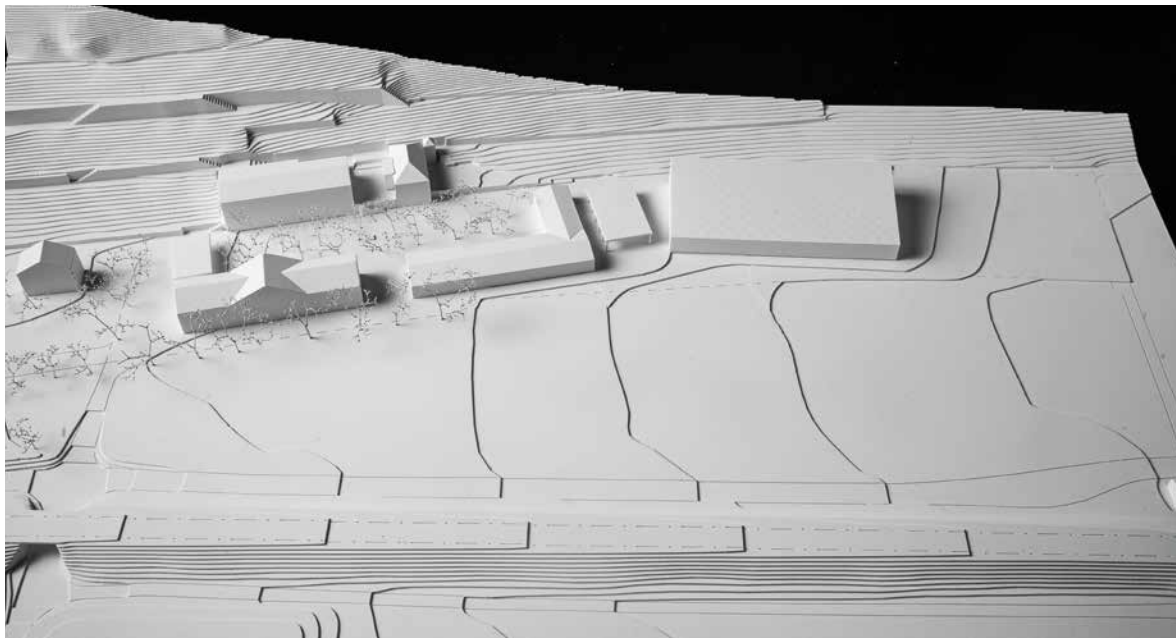
Collaborateurs :

Antoine Menthonnex, Charlotte Ganty, Caroline Montandon
François Born

TRIGONE SARL, CHAVORNAY

Collaborateurs :

Pierre-Luc Carnal



N°14 MÊME SOL

ATELIER AMONT GMBH, BÂLE

ATELIER CARRERA, MINUSIO

ROSSINI AG, ZOUG

GATTONI PIAZZA SAGL, ORIGLIO

Collaborateurs :

Luca Pietro Gattoni

Daniela Piazza



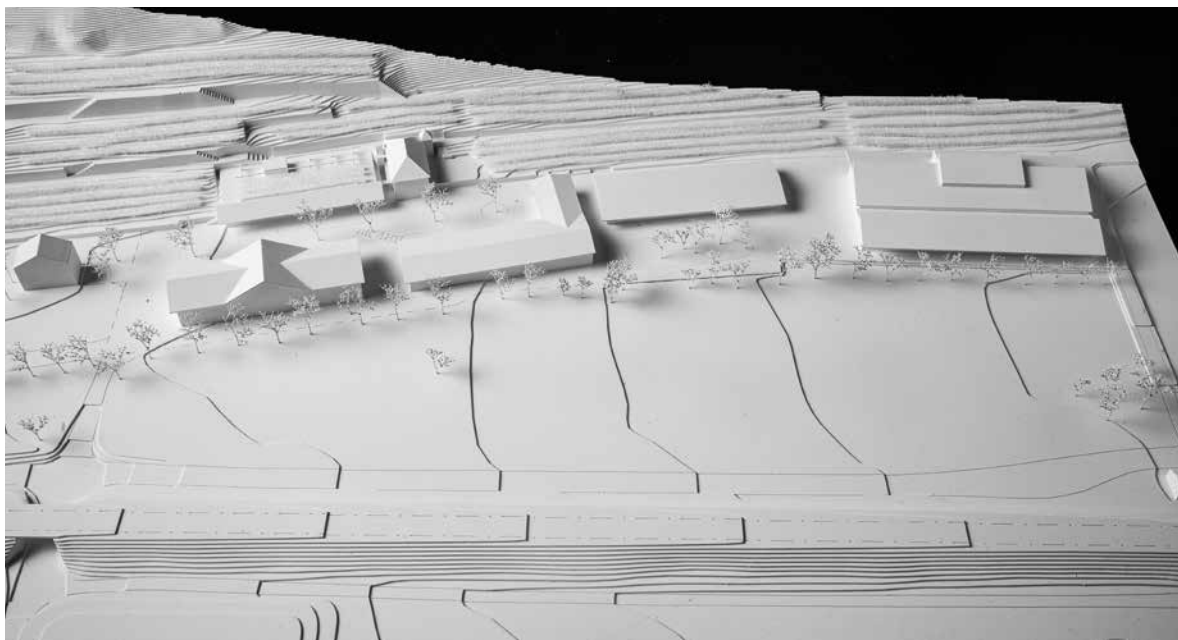
N°15 RÉSONANCE

ADOLFO ZANETTI ARCHITETTO, VENEZIA (I)

ZANINI GOZZI SAGL, PARADISO (I)

Collaborateurs :

Cristina Zanini Barzaghi, Valeria Gozzi



N°16 DEMETRA

MORGER & PARTNER ARCHITEKTEN AG, BÂLE

Collaborateurs :

Henning König, Martin Klein, Laura Cychy, Meinrad Morger,
Daniela Markova, Theodoros Venetsanos, Martino Galli,
Adriana Michel, Valerie Mayer, Marius Schultze

ULAGA WEISS AG, BÂLE

Collaborateurs :

Tomaz Ulaga

